

Rapport d'activité des services de l'État dans la Nièvre 2011

Le mot du préfet de la Nièvre

En application de l'article L3121-26 du code général des collectivités territoriales le Préfet élabore, chaque année, un rapport sur l'activité des services de l'État dans le département.

Ce rapport, sans prétendre à l'exhaustivité, reflète l'extrême diversité des politiques conduites par les services de l'État dans le département de la Nièvre. Il témoigne de l'importance de son rôle pour assurer le bon ordre administratif, la sécurité et la protection des personnes et des biens ainsi que le développement harmonieux des territoires.

Les agents de l'État accomplissent leurs missions, avec impartialité, rigueur, professionnalisme et dévouement dans le seul souci de l'intérêt général. Mais cette mobilisation n'est possible que dans le cadre d'un réseau partenarial avec tous les acteurs socio-économiques du territoire : élus, parlementaires, conseillers généraux et régionaux, maires, conseillers municipaux, ainsi qu'en lien avec les entreprises, les artisans, les commerçants, les agriculteurs et les associations sans oublier les bénévoles.

Après la réorganisation générale des services, l'année 2011 fut celle de la consolidation. Au delà des frontières ministérielles, avec des moyens optimisés, l'échelon départemental de l'État resserré autour du Préfet a su se mobiliser pour répondre de façon collective et efficace aux enjeux locaux.

Au premier de ces enjeux, l'économie et l'emploi. Avec les collectivités et tous ses partenaires, l'État a accompagné les secteurs économiques les plus fragilisés : soutien aux agriculteurs pendant la sécheresse ; actions pour la sauvegarde des entreprises en difficulté ; actions de reconversion des territoires touchés par les restructurations et les licenciements.

Dans un contexte économique et social fragilisé, l'État dans le cadre de sa politique de cohésion sociale, a mobilisé les dispositifs d'aide en faveur de l'insertion des jeunes, qu'il s'agisse de la lutte contre le décrochage scolaire, de la mise en place du service civique, des mesures renforcées d'accès des jeunes à l'alternance et des contrats aidés.

Pour autant, la sécurité des citoyens et la protection des populations, première des responsabilités de l'État est restée une priorité majeure. Dans ce domaine, 2011 a connu une nouvelle diminution de la délinquance de 3,19%. A noter que la délinquance décroît de façon constante depuis 7 ans dans la Nièvre.

Je souhaite ici remercier les femmes et les hommes de l'administration de l'État pour leur engagement au quotidien et leur sens du service public. Principaux acteurs de la réforme de l'administration territoriale de l'État, ils ont su s'adapter à l'évolution des missions et des cadres de travail.

Daniel Matalon
Préfet de la Nièvre

Sommaire

<i>Sécurité.....</i>	<i>3</i>
<i>Développement économique et aménagement du territoire</i>	<i>8</i>
<i>Environnement et cadre de vie</i>	<i>15</i>
<i>Cohésion sociale</i>	<i>20</i>
<i>Services aux citoyens et modernisation des services de l'État.....</i>	<i>28</i>
<i>Relations avec les collectivités locales et finances publiques</i>	<i>33</i>
<i>Education, jeunesse et sports, culture.....</i>	<i>38</i>
<i>Santé publique et sécurité sanitaire.....</i>	<i>47</i>
<i>Organisation territoriale de l'Etat dans la Nièvre.....</i>	<i>53</i>

Sécurité

2011 : la délinquance a continué à baisser dans la Nièvre

Quelques Chiffres clés

	Nièvre	National
	Evolution 2010/2011	
Atteintes aux Biens	- 2,68 %	- 1,74 %
Atteintes Volontaires à l'intégrité physique	- 0,95 %	+ 0,1 %
	2011	
Taux d'élucidation	45,52 % (43,68 % en 2010)	38,62 % (37,44 % en 2010)

Au cours de l'année 2011, la délinquance a connu une baisse de 3,19 % dans la Nièvre par rapport à l'année 2010. Le nombre des infractions constatées s'établit à 5918 faits contre 6113 en 2010.

Les atteintes aux biens

Le taux d'évolution des atteintes aux biens a diminué de 2,68 % passant de 4367 faits en 2010 à 4250 en 2011. Cette diminution a été observée aussi bien en zone police (1672 faits en 2011 contre 1724 en 2010, soit - 3,02 %) qu'en zone gendarmerie (2578 faits en 2011 contre 2643 en 2010 soit - 2,46 %).

Les infractions en recul sont les cambriolages : en zone police (219 en 2011 contre 313 en 2010) comme en zone gendarmerie (585 en 2011 contre 605 en 2010). En revanche, les vols liés à l'automobile et aux deux roues à moteur sont en augmentation. La zone police enregistre une hausse de 38 % (228 vols en 2010 alors que 315 vols ont été constatés en 2011).

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique

Avec 936 faits constatés en 2011 contre 945 en 2010, les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes sont en légère diminution : - 0,95 %. Cette diminution est visible en zone gendarmerie (545 faits en 2011 contre 580 en 2010, soit - 6 %). En revanche, le nombre de faits de violence a augmenté en zone police (391 faits en 2011 contre 365 en 2010, soit une augmentation de 7 %). Les infractions en recul sont : les violences physiques crapuleuses et non crapuleuses, les violences sexuelles, en zone gendarmerie ; les vols violents sans arme et les violences sexuelles en zone police.

Les infractions révélées par l'action des services (IRAS)

L'année 2011 s'est caractérisée par une diminution de 8% des infractions révélées par l'action des services (806 faits en 2011 contre 876 en 2010). Cette diminution s'observe surtout en zone police (- 19%) puisque la zone gendarmerie est restée assez stable avec une légère augmentation de 3,71 %.

Les infractions révélées par l'action des services sont révélatrices de la très forte mobilisation des services de police et de gendarmerie, en particulier en matière de lutte contre les stupéfiants qui représente 60,9 % des infractions relevées, et de la recherche des étrangers en situation irrégulière qui a connu une très forte mobilisation des forces de l'ordre en fin d'année. Ainsi, les efforts déployés par l'ensemble des forces de l'ordre du département ont permis de saisir plus de 8 kg de drogues diverses (cocaïne, héroïne, cannabis, drogues de synthèse), plus de 4000 € de numéraires et 5 véhicules.

Le taux d'élucidation et les personnes mises en cause

Le taux d'élucidation, c'est-à-dire la part des crimes et délits qui, par preuves ou indices, peuvent être imputés à une ou plusieurs personnes mises en cause et entendues par procès-verbal, passe de 43,68 % en 2010 à 45,52 % en 2011. Il est à noter qu'il est supérieur au taux national qui est de 38,62 %.

Le nombre total de personnes mises en cause augmente de 1,88 % avec 2809 personnes en 2011 contre 2757 en 2010. Le nombre de personnes mises en cause constaté en zone police passe de 1047 en 2010 à 1125 en 2011 soit + 7,44 %. En zone gendarmerie, le nombre de personnes mises en cause (1684) est en diminution de 1,5%.

Parmi les opérations marquantes réalisées en 2011, peuvent être soulignées :

- « L'opération tranquillité vacances », qui invite chaque habitant à signaler son absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie, afin de faire surveiller son domicile. Les voisins sont également invités à signaler tout comportement suspect. Enfin, un dépliant "Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes!" décline une série de bonnes attitudes à adopter, afin de se protéger des cambriolages;
- « Le Plan Seniors ». Grâce à un travail préalable de repérage des seniors les plus vulnérables, il s'agit de permettre à toute personne âgée se sentant menacée, isolée ou inquiète de pouvoir contacter le commissariat ou la gendarmerie, les services sociaux ou les services municipaux. Parallèlement, une brochure « Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes », a été distribuée afin de sensibiliser les personnes âgées.
- La mise en œuvre des patrouilleurs de la police nationale : la généralisation du dispositif sur l'ensemble du territoire national et donc à Nevers a eu lieu le 1er juillet 2011. Cette appellation, nouvelle pour la police nationale, vise à valoriser le policier de terrain qui devient ainsi l'élément principal du dispositif policier sur la voie publique. Le patrouilleur permet de multiplier les patrouilles au contact direct de la population pour mieux prendre en compte ses attentes.
- La surveillance particulière des commerces pendant les fêtes de fin d'année, les forces de l'ordre ont été fortement mobilisées dans le cadre du plan anti-hold-up visant à renforcer la vigilance autour des commerces sensibles (bijouteries, parfumeries, tabacs, banques, pharmacies...)
- Dans le cadre de la prévention des conduites addictives du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) de Cosne-Cours-Sur-Loire, 2 journées JHADES (Journée Harcèlement Addictions Dépendances Education Solutions) ont été organisées pour les élèves de 4ème et de seconde. Les jeunes ont été accueillis dans trois ateliers thématiques, suivis d'une démonstration de l'équipe cynophile de la gendarmerie. En outre, plusieurs actions initiées par le groupe « Sécurité des biens et des personnes » et consistant en la sensibilisation aux vols par ruse ont été menées en faveur des personnes vulnérables, dont la projection commentée d'un film d'une quinzaine de minutes à des publics de personnes âgées.

Priorités pour 2012 :

- La poursuite et l'amplification des plans nationaux : anti cambriolages, contre les trafics de stupéfiants, plan de prévention de la délinquance...
- Amplifier la protection des publics les plus exposés : professions de santé, commerçants, bijoutiers, gérants de stations services, transports de fonds
- La poursuite et l'amplification des relations avec l'éducation nationale dans le cadre de la lutte contre la délinquance des mineurs
- Le renforcement de la prévention de la délinquance : déploiement de la vidéo protection, mobilisation des maires, population associée à la politique
- Le renforcement de tous les partenariats dans le cadre de la lutte contre les cambriolages : participation citoyenne, partenariat avec les départements voisins...

La délinquance routière

	nombre d'accidents			tués			blessés		
	2010	2011	évolution	2010	2011	évolution	2010	2011	évolution
police	84	104	20	1	3	2	94	111	17
gendarmerie	80	83	3	20	22	2	104	100	-4
TOTAL	164	187	+23 (+14%)	21	25	+4 (+19%)	198	211	+13 (+7%)

Le premier semestre 2011 a été particulièrement meurtrier sur les routes de la Nièvre avec 17 tués. Les efforts constatés sur le second semestre (8 tués sur cette période) n'ont toutefois pas compensé le mauvais résultat du début d'année. Le bilan de l'année écoulée est donc défavorable par rapport à l'année 2010 avec une augmentation de tous les indicateurs (d'accidents, de tués et de blessés). Sur les 187 accidents recensés en 2011, plus de la moitié concernent des voitures. La part des 2 roues motorisés représente un quart des véhicules impliqués. Les piétons, usagers les plus vulnérables sur le réseau routier, sont impliqués dans 9 % des accidents (soit 17 piétons en 2011). Ces 187 accidents corporels ont fait 211 blessés, dont 99 hospitalisés plus de 24 heures.

Concernant les causes des accidents mortels, les refus de priorité (principalement le non respect d'un STOP) sont à l'origine de la majeure partie des tués (40 %), tandis que l'alcool et la vitesse représentent un tiers des accidents. Le défaut de port de ceinture, particulièrement présent en 2010, régresse en 2011. D'une façon plus générale sur l'ensemble des accidents, la quasi totalité résulte d'une faute de comportement d'un usager qui a enfreint une règle du code de la route ou commis une imprudence.

Toutes les tranches d'âge sont concernées malgré quelques variations constatées d'une année sur l'autre. Ainsi, pour l'année 2011, les plus de 65 ans représentent 28 % des tués (soit 7 sur 25). Les moins de 25 ans représentent 32 % des tués et près de 36 % des blessés. La tranche d'âge intermédiaire des 26-64 ans est impliquée dans près de 45 % des accidents et représente 40 % des tués.

Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR)

Au-delà des mesures répressives mises en place pour assurer la sécurité des usagers sur la route, de nombreuses actions préventives permettent d'informer et sensibiliser l'ensemble des usagers tout au long de l'année. Une large communication permet également aux médias de relayer l'ensemble des actions et messages à faire passer en termes de sécurité routière. Par exemple en 2011, plus de 300 messages radios ont été diffusés, 400 articles (soit plus d'1 par jour) sont parus dans la presse et plusieurs émissions ou interviews ont été réalisées (radios locales et France3 Bourgogne).

En complément de cette communication générale, plus de 37 000 personnes ont été directement sensibilisées en 2011 par une cinquantaine d'actions de terrain conduites par la coordination sécurité routière et l'ensemble des partenaires oeuvrant pour la sécurité routière.

L'État se devant d'être exemplaire en matière de sécurité, il dispose depuis plusieurs années d'un plan de prévention aux risques routiers interne aux services et propose depuis 2010 des sessions de formation à la conduite durable (éco-conduite) à ses agents.

En 2012, le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière comportera plusieurs actions d'envergure répondant aux enjeux locaux (alcool, vitesse, 2 roues, jeunes, usagers vulnérables) dans la continuité de celles réalisées en 2011 avec un effort particulier vers le public sénior. La diversité de ces actions, organisées de manière ciblée en milieu scolaire, à destination des retraités, des motards, ou à l'occasion d'événements « grand public » (Tour du Nivernais Morvan, Foire Exposition, ...), permet de toucher tous les publics concernés par les enjeux de sécurité routière dans le département.

La politique de l'immigration

Le bilan statistique de l'année 2011 en matière de politique d'immigration est conforme à la politique migratoire du ministère. Il convient préalablement de noter que 7 949 personnes ont été accueillies en 2011 à la préfecture (hors demande d'asile) alors que 6 900 étaient reçues en 2010 soit une augmentation de 15,20 % des demandes. 3 307 titres de séjours ont été délivrés contre 2 978 en 2010 soit une augmentation de 10,98 %.

L'asile :

70 demandeurs d'asile primo arrivants ont été accueillis à la préfecture de la Nièvre contre 60 en 2010. L'augmentation du nombre de demandeurs d'asile suit la tendance au plan national où l'on constate une progression très significative des premières demandes.

La régionalisation de l'admission au séjour ne se traduit pas par une diminution de l'accueil en préfecture. En effet, tous les demandeurs d'asile qui arrivent en préfecture de la Nièvre sont envoyés en préfecture de région avec un rendez vous et reviennent dans le département en cas de domiciliation dans la Nièvre pour le suivi de leur dossier.

Le nombre total de personnes accueillies au guichet asile de la préfecture de la Nièvre (465), y compris les primo arrivants est ainsi stable avec une très légère baisse de 10 personnes reçues.

L'acquisition de la nationalité française

Depuis 2010, les préfetures ont pour mission de recevoir les déclarations de nationalités souscrites à raison du mariage avec un conjoint français et de les transmettre au ministère chargé des naturalisations pour instruction de la procédure d'enregistrement. En 2011, la préfecture a organisé 1 cérémonie d'accueil dans la citoyenneté au cours de laquelle le Préfet a remis leurs décrets de naturalisation à 151 r cipiendaires (127 l'ann e derni re).

L'immigration irr guli re

La lutte contre l'immigration irr guli re constitue l'un des volets essentiels de la politique de contr le des flux migratoires. Au cours de l'ann e 2011, 57 mesures ont  t  mises en  uvre au plan d partemental. Sur ces 57 mesures, 18 personnes ont  t  reconduites en ex cution d'une mesure de reconduite   la fronti re (9) ou dans le cadre d'un d part volontaire (9 personnes).

La Pr vention des risques

Chiffres cl s

221 des 312 communes du d partement sont concern es par un ou plusieurs risques majeurs (inondation, rupture de barrage, incident nucl aire, accident industriel, mouvement de terrain, transport de mati re dangereuse, risque sismique).

L'information pr ventive sur les risques majeurs

L'information pr ventive sur les risques majeurs est une obligation l gale institu e par l'article L 125-2 du code de l'environnement qui cr e un droit   l'information sur les risques au profit des citoyens. Le dossier d partemental des risques majeurs ayant  t  approuv  par arr t  pr fectoral du 23 d cembre 2010, un porters- -connaissance doit  tre  labor  ou actualis  pour chacune des communes de la Ni vre concern e. Au cours de l'ann e 2011, 37 porters- -connaissance ont  t   tablis et notifi s aux maires des communes concern es qui seront charg s d' laborer leur dossier d'information communal (DICRIM).

Plans de Pr vention des Risques Inondation (PPRI)

L'ensemble des communes riveraines de la Loire, de l'Allier, de l'Yonne, de la Vriille, du Nohain, de la rivi re Ni vre et la commune de Moulins-Engilbert sont couvertes par un PPRI approuv . Les  tudes relatives   l' laboration des PPRI des rivi res Aron et Al ne ont d but  en 2011. Les communes concern es sont : Verneuil et Cercy-la-Tour pour la rivi re Aron, Luzy pour la rivi re Al ne. Leur r alisation va se poursuivre au cours de l'ann e 2012 pour une approbation pr vue au premier semestre 2013. Pr alablement   ces  tudes, des missions de lev  topographique terrestre ont  t  r alis es, au cours du premier semestre 2011, dans les secteurs   enjeux.

En outre, une d marche de r alisation de diagnostics de la vuln rabilit  des habitations situ es dans l'emprise d'un PPRI approuv , a  t  engag e. Il s'agit de promouvoir l'int r t et la faisabilit  de r duire la vuln rabilit  du b ti aupr s des particuliers. Ces diagnostics, seront propos s gratuitement   un  chantillon de personnes volontaires et seront r alis s par un bureau d' tudes. La r alisation de ces diagnostics interviendra dans le courant du premier semestre 2012.

Plans de Pr vention des Risques Technologiques (PPRT)

Trois sites industriels sont class s Seveso dans le d partement. Le PPRT de l'entreprise Rhodia situ e   Clamecy a  t  approuv  par arr t  pr fectoral du 19/09/2011. En ce qui concerne l'entreprise Totalgaz   Gimouille, le PPRT prescrit le 10/03/2010 a  t  prorog  le 01/09/2011 jusqu'au 31/12/2012. L' tude d'al as du projet, d but e en 2009 par la DREAL Bourgogne, va se poursuivre en 2012 suite   la r ception, fin 2011, des modifications faites par l'exploitant sur l' tude de danger. L'entreprise Ardi implant e   Garchy est couverte par un PPRT, approuv  par arr t  pr fectoral du 28/12/2010.

La r glementation parasismique

Suite   la parution des d crets n 2010-1254 et n 2010-1255 ainsi que de l'arr t  du 22 octobre 2010 relatif   la classification et aux r gles de construction parasismique applicables aux b timents de la classe dite "  risque normal", de nouvelles r gles constructives et un nouveau zonage national de sismicit  sont entr s en vigueur en France au 1er mai 2011.

Dans le département de la Nièvre, 22 communes sont concernées par un zonage de sismicité de niveau 2 (aléa faible), ce qui impose certaines règles de construction pour les bâtiments de catégories III et IV (neufs ou existants). Les autres communes du département sont classifiées en zone de niveau 1 (aléa très faible) où aucune exigence particulière n'est requise en termes de règles de construction parasismique. Des plaquettes d'information sur cette nouvelle réglementation parasismique applicable aux bâtiments ont été adressées aux professionnels du bâtiment. Pour les 22 communes concernées par la zone 2, les dossiers relatifs à l'Information Acquéreur et Locataires ont été transmis aux maires et à la chambre des notaires et ont été mis en ligne sur le site de la préfecture.

Plan de Prévention des Risques naturels cavités souterraines

L'apparition d'un fontis en secteur urbanisé sur la commune d'Oudan en février 2009 a nécessité la prise des premières mesures d'urgence par les pouvoirs publics. Un arrêté de prescription lié à l'élaboration d'un PPR « cavités souterraines » a été signé par le Préfet le 17 septembre 2009. Les travaux de réalisation du PPR (élaboration des cartes d'aléas et recensement des enjeux) ont débuté en 2011 et se poursuivront en 2012 pour une approbation prévue début 2013. Parallèlement à la démarche d'élaboration du PPR, des études et investigations ont été menées jusqu'en juin 2011 par la direction départementale des territoires (DDT) et le centre d'études techniques de l'Équipement (CETE) de Lyon sur le site pour mieux connaître les causes de l'effondrement.

La commune de Oudan, devenue propriétaire et gestionnaire des terrains et bâtiments soumis au risque d'effondrement a opté pour la démolition des bâtiments. Les travaux de réaménagement du site devraient débuter en 2012 après délivrance des autorisations d'urbanisme.

Classement des digues intéressant la sécurité publique (ISP)

En application de la réglementation, les digues du département ont été réparties en trois nouvelles classes en fonction de la population protégée : digues de classe B protégeant plus de 1000 personnes, de classe C protégeant plus de 10 personnes et de classe D pour l'ensemble des autres digues. Aucun nouveau classement n'a été réalisé sur l'axe Loire-Allier en 2011.

Les plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)

Les PPBE tendent à prévenir les effets du bruit, à réduire, si besoin, les niveaux de bruit, ainsi qu'à protéger les zones de calme. Le PPBE de la Nièvre a été adopté le 16 décembre 2010. Des travaux de résorption des points noirs du bruit ont été menés en 2010 et 2011 sur les communes de La Charité-sur-Loire, Tresnay et Pousseaux. Des subventions pour un montant de 68 063 € ont été accordées aux particuliers concernés pour 18 logements.

Plans de secours et exercices de sécurité civile :

Au cours de l'année 2011, les procédures de révision des plans suivants ont été engagées : les plans « canicule » et « SATER » ont été approuvés ; les plans « iode » et « NRBC » devraient être approuvés au cours de l'année 2012.

Un poste de commandement opérationnel a été activé sur le site du circuit de Magny-Cours et du Bol d'Or (16 et 17 avril 2011). Le COD a été activé à l'occasion de la fuite de la tour aéro-réfrigérante d'APERAM et de la tempête Joakim.

Un exercice de sécurité civile a été organisé en 2011 : le 4 novembre 2011, simulation d'une inondation de la Loire avec évacuation d'une partie de la population de la rive gauche.

Dans le cadre des actions de prévention du risque incendie dans les établissements recevant du public (ERP), la sous-commission de sécurité a procédé à 11 visites d'établissements pour la première catégorie et à 209 pour les autres catégories soumises à visite obligatoire sur un total de 4 455 ERP dans la Nièvre. En outre, 26,14 % des avis défavorables émis au cours de la période de référence, ont été levés.

Développement économique et aménagement du territoire

Dynamisme des entreprises et restructurations

En 2011, le nombre d'immatriculations d'entreprises s'est élevé à 822 contre 805 en 2010, soit une augmentation de 2,11 %. Parallèlement, le nombre de radiations est passé de 582 en 2010 à 741, soit une augmentation de 27,31 %. Le solde entre les immatriculations et les radiations d'une année sur l'autre reste positif (2010 : 223 et 2011 : 81)

Restructurations et dispositifs d'atténuation mis en place

Un fonds d'intervention pour la revitalisation des territoires (FIRT) a été mis en place fin 2006 dans l'optique d'optimiser les moyens financiers, humains et techniques des entreprises soumises à l'article L 1233-84 du code du travail et pour mieux accompagner la revitalisation des territoires affectés.

Il s'agit d'un dispositif au service de l'emploi et des territoires qui comprend : un fonds unique d'intervention, des moyens globalisés, une stratégie définie pour accompagner la revitalisation des territoires, un plan d'actions évolutif et adapté aux territoires concernés, une collaboration renforcée avec les entreprises, les collectivités territoriales, les acteurs économiques et une cohérence maîtrisée avec les dispositifs existants. Cependant, avec le recul de quelques années, le dispositif a démontré un certain nombre de lourdeurs, aussi bien dans son pilotage que dans sa lisibilité. Afin de remédier à cet état de fait, l'année 2011 a été marquée par un important travail avec les partenaires pour élaborer un nouveau mode d'organisation et de fonctionnement. Celui-ci devrait trouver son aboutissement durant l'année 2012. Au 31 décembre 2011, 8 entreprises ont signé une convention afin d'apporter leur contribution au fonds. 10 conventions ont été signées au total représentant 2 231 198 €. Globalement, le FIRT a permis d'accompagner la création de 311 emplois.

Cellules de reclassement – Contrat de sécurisation professionnelle

L'instruction de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle du 21 octobre 2011 a mis fin (sauf en cas de circonstances exceptionnelles) au financement de l'État dans la mise en œuvre des cellules de reclassement du fait de l'instauration du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) résultant de l'accord national interprofessionnel du 31 mai 2011 et de la loi du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et de la sécurisation des parcours professionnels.

Une convention pluriannuelle entre l'État et les partenaires sociaux du 27 juin 2011 définit les modalités de l'organisation du retour à l'emploi des bénéficiaires du CSP, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des mesures qu'il comprend. Un comité de pilotage national, relayé au niveau régional et au niveau local, en a la charge. Au niveau du département de la Nièvre, la mise en place de ce comité de pilotage a eu lieu le 19 janvier 2012. Il se réunit chaque mois. Sa composition est la suivante : État, Conseil Régional de Bourgogne, Conseil Général, Pôle Emploi, Chambres Consulaires, MDEF, 7 OPCA, des représentants de salariés et d'employeurs, les pays, le CIBC et la Boutique de Gestion. Outre le suivi de l'évaluation des adhérents, son rôle est également de coordonner l'ensemble des dispositifs existants au bénéfice des publics concernés.

Il convient de souligner l'intérêt de la participation du Conseil Général à ce comité qui permet d'agir le plus en amont possible en direction des publics rencontrant des difficultés sociales et psychologiques risquant de freiner, voire annihiler leur retour à l'emploi.

Le recours au chômage partiel

Le recours au chômage partiel spécifique en 2011 a été en net recul dans le département. 41 entreprises ont eu recours à une demande de chômage partiel en 2011 contre 74 en 2010. Un contingent de 377 124 heures (prévisionnel) a été accordé et 84 134 heures (réalisé) ont été payées au 31 janvier 2012 soit 22,3% (2,3 fois moins d'heures payées qu'en 2010). Les entreprises ayant bénéficié de cette aide sont majoritairement issues du secteur de la métallurgie.

L'activité partielle longue durée (APLD), est un dispositif de chômage partiel complémentaire garantissant au salarié en chômage partiel le versement d'une indemnisation au moins égale à 75% de sa

rémunération brute, cette indemnité ne pouvant être inférieure à la rémunération mensuelle minimale. Dans le même temps, l'entreprise s'engage à mettre en place des actions de formation et à ne pas licencier les salariés couverts par la convention signée avec l'État pendant une durée égale au double de celle de la convention. 3 conventions ont été conclues en 2011 concernant 367 salariés.

S'agissant de ces deux dernières mesures, suite au sommet de crise du 18 janvier 2012 les conditions de recours à ces deux dispositifs seront facilitées afin d'aboutir à un délai de paiement plus rapide. Des moyens financiers sont mobilisés et des discussions sont engagées avec les partenaires sociaux pour la création d'un outil unique, plus simple et plus attractif.

A souligner la parution du décret du 07/02/2012 qui permet d'élargir les possibilités d'action de formation, de bilans de compétences ou de validation des acquis de l'expérience dans le cadre des conventions APLD, pendant les heures chômées, en portant à 100% du salaire net du salarié l'allocation APLD versée pendant ces périodes de formation.

Le chômage partiel pour congés payés est un dispositif d'aide au salarié embauché en cours d'année en CDI, CDD ou en alternance et n'ayant pas acquis pendant la période de référence suffisamment de droits pour bénéficier de congés pendant les périodes de fermeture de l'entreprise. En 2011, 269 salariés embauchés ont bénéficié de cette aide pour 63 refus pour motif de travail pendant la période dite de référence (en 2010 : 271 salariés en ont bénéficié pour 79 refus). Le recours au chômage partiel pour congés payés concerne toujours en grande partie le secteur commerce de gros et le secteur du bâtiment.

Le financement de l'économie

Le rôle de soutien de l'État aux entreprises en difficultés dans la Nièvre ne s'est pas démenti en 2011 et se poursuivra en 2012. En 2011, la Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF) a examiné 18 nouveaux dossiers (166 emplois concernés). 16 plans (hors réexamens) ont été accordés.

La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) a participé à 2 rencontres avec les banques d'entreprises en difficultés et a assisté à 2 réunions de la Commission du Fonds National de l'Emploi pour laquelle 3 avis ont également été rendus. La DDFIP a assuré le secrétariat de 3 réunions de la Commission de suivi au niveau territorial du financement de l'économie.

Au cours de cette année, 60,5 millions d'euros ont été restitués aux entreprises de la Nièvre au titre de la TVA. La part des demandes de remboursements de crédits de TVA et de restitutions de trop versé d'impôts sur les sociétés, qui doivent être traitées dans un délai égal ou inférieur à 30 jours, a atteint 91,68 %. 3,2 millions d'euros ont également été versés à ces mêmes entreprises au titre du crédit impôt recherche.

Equilibre entre les différentes formes de commerce

En 2011, la commission départementale d'aménagement commercial s'est réunie à trois reprises. Elle a examiné 3 dossiers de commerces de détail représentant 19 373 m² (100 % des surfaces demandées ont été autorisées). Les demandes portaient principalement sur la création d'un ensemble commercial sur l'agglomération neversoise, et 2 créations de commerce à Varennes-Vauzelles et la Charité-sur-Loire. La commission a autorisé : la création d'un ensemble commercial à Varennes-Vauzelles avec la création de 12 magasins, l'extension d'un ensemble commercial à Varennes-Vauzelles avec la création d'un magasin et d'une banque ainsi que la création de 3 magasins dans un centre commercial à la Charité sur Loire.

S'agissant du commerce de proximité, 5 dossiers ont été déposés au titre du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC). Ces dossiers ont fait l'objet d'une décision d'attribution de subvention pour un montant total de 224 170 € en 2011.

L'aménagement du territoire **Volet territorial du CPER Bourgogne**

L'année 2011 a été marquée par une programmation soutenue de tous les contrats de pays ou de territoire. Le rythme de consommation des crédits est différent selon les territoires. La révision à mi-parcours des contrats a été mise en œuvre au cours de cette année. Les comités locaux d'aménagement

des partenaires (CLEP) se sont réunis régulièrement pour permettre une programmation progressive des opérations.

Territoire	Engagement de l'État sur la durée du contrat (FNADT)	Engagement au 31 décembre 2011 (FNADT)
Pays Nevers sud Nivernais	2 227 458 €	1 341 171 € (60 %)
Agglomération de Nevers	1 480 000 €	685 000 € (46 %)
Pays Bourgogne Nivernaise	1 212 500 €	412 092 € (34 %)
Pays Nivernais Morvan	1 890 000 €	1 343 294 € (71 %)
Total	6 809 958 €	3 781 557 € (55 %)

Actions de revitalisation du bassin de Cosne-Cours-sur-Loire :

La fermeture du site Henkel, en 2009, s'est traduite par la suppression de plus de 168 emplois. La mobilisation de tous les acteurs en charge des questions économiques - élus locaux, Adeb-Cosne, services de l'État, Chambre de Commerce et d'Industrie a permis le rachat du site par la CCI et l'installation de nouvelles entreprises sur le site.

A ce jour, six entreprises ont été accompagnées pour implanter leur activité sur l'ancien site Henkel, avec création de 135 emplois. Il s'agit des entreprises suivantes : EMD (Euro Média Diffusion), SYATEGIE, BIOCHEM PHARMA France, Denwire Ropes, Plasticval, Graph 2000. En outre, la CCI a recruté un ancien salarié Henkel auquel a été confiée la surveillance du site.

Grâce au travail de tous les acteurs en charge du développement économique, dont l'Adeb-Cosne et Fibre Active, d'autres candidatures à l'implantation d'activités sur ce site sont actuellement à l'étude par la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Les restructurations de défense

Pour la Nièvre, sont concernés :

- les établissements de Château-Chinon : Etablissement de l'Impression de l'Armée de Terre (EIAT) et le Service des Ressortissants résidant à l'étranger (SRRE) qui ont fermé, respectivement, fin 2009 et le 1er décembre 2011,
- le détachement de la 15ème Base de soutien du matériel de l'Armée de Terre (BSMAT) à Fourchambault-Garchizy dont l'arrêt des activités est programmé pour la fin de l'année 2012, avec une libération du site fin 2014.

Le Préfet a réuni les élus concernés et, sur l'enveloppe globale de 4 M€ pour des plans locaux de redynamisation (PLR) dont bénéficie le département de la Nièvre, sa proposition de répartition a été suivie par le Ministère de la Défense à savoir :

- 3 M€ ont été affectés au volet du plan local de redynamisation de Château-Chinon,
- 1 M€ a été orienté vers la réhabilitation du site de Fourchambault-Garchizy dans une démarche de maximisation des retombées économiques et de développement des emplois.

Le contrat de revitalisation du bassin de Château-Chinon et son avenant, le PLR, signé le 5 février 2010, qui sont accompagnés de moyens financiers et de mesures exceptionnelles d'aides, ont pour objectifs de recréer un nombre d'emplois et un volume d'activité directe et indirecte au moins équivalents sur le territoire touché par les restructurations industrielles et celles de la défense.

En 2011, les projets suivants ont été réalisés : les études agro-alimentaires destinées à structurer des circuits courts de commercialisation des produits agricoles locaux ; un atelier de transformation de la viande sur la commune de Luzy a été inauguré ; les études préparatoires au lancement des galeries numériques ont été menées ; l'aménagement des zones d'activités de Chaligny et de Salorge est en cours ; des études visant à la requalification de l'EIAT (Etablissement d'Impression de l'Armée de Terre) ont été menées, et la commune de Château-Chinon a acquis le site, pour l'euro symbolique, le 14 novembre 2011.

Les projets suivants seront développés en 2012 : l'aménagement du massif du Haut-Folin ; les galeries numériques en fonctionnement ; les télécentres : début des travaux de construction pour le centre de

Moulins-Engilbert ; les études relatives à l'aménagement de la zone artisanale de Chaligny seront conduites.

Pour le détachement de la 15^{ème} BSMAT, un comité de site, installé en 2009, soit cinq ans avant la fermeture de l'établissement a en charge l'accompagnement social et territorial de la restructuration. Un sous-comité « ressources humaines », qui examine les problèmes liés à la reconversion des personnels touchés par la mesure de restructuration, a été installé le 15 février 2010 et s'est réuni depuis à quatre reprises. Le travail des membres de ce sous-comité a permis de réduire considérablement le nombre de personnels civils à reclasser.

S'agissant de l'élaboration du volet du PLR consacré à cette unité, un comité technique s'est réuni à trois reprises à cette fin. Le projet de contrat a été soumis, le 16 décembre 2011, au Comité de site puis validé sans réserve lors du Comité technique interministériel (CTI) du 12 janvier 2012. L'ensemble des partenaires a signé ce volet du PLR le 12 mars 2012.

Les fonds européens : FEDER

Le comité de concertation départementale, instance préalable au comité régional de programmation unique s'est réuni 3 fois (dont une consultation écrite) durant l'année 2011. Six dossiers ont été programmés en 2011 au titre du FEDER :

Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Montant FEDER attribué
SCI OR Immobilier	Création d'un hôtel dans le château Le Sallay à Saincaize-Meauce	94 936 €
Conseil général	Restauration des infrastructures du canal du Nivernais- programme 2010	153 894 €
Conseil général	Restauration des infrastructures du canal du Nivernais- programme 2011	240 600 €
Ville de Clamecy	Aménagements de la halle du marché et des espaces extérieurs	530 000 €
Communauté de communes du Bazois	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Châtillon en Bazois	200 000 €
Ville de La Charité sur Loire	Restauration du portail principal de l'église prieurale	120 955 €
Total		1 340 385 €

D'autres dossiers sont en cours d'instruction et leur programmation est envisagée sur 2012. Ils concernent le développement économique, le rayonnement culturel et le développement touristique.

L'année 2011 a été marquée également par la mise en place des premières modalités de fin de gestion de la programmation 2007-2013. En effet, certaines mesures sont en tension financière. C'est ainsi que le comité de suivi des fonds européens du 17 juin 2011 a validé toute une série de décisions relatives à la programmation des opérations.

Les pôles d'excellence rurale

Les acteurs des territoires ruraux constituent un réservoir de croissance et de développement durable. C'est pourquoi le Gouvernement a souhaité lancer en novembre 2009, un second appel à projets, constitué de deux vagues autour des enjeux suivants :

- accroître la capacité des territoires ruraux,
- répondre aux besoins de la population dans le domaine des services au public en fonction des évolutions des territoires.

4 dossiers nivernais ont été labellisés, 2 pour chaque vague (décembre 2010 et août 2011):

- le PER de la communauté de commune Puisaye Nivernaise dans le cadre « d'un pôle de services solidaires intergénérationnels », comprenant pour l'essentiel la construction d'un EHPAD de 67 lits (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), des équipements d'accueil de la petite enfance, ainsi qu'une Maison cantonale des Services. Ces équipements ont été livrés dans leur majorité en fin d'année 2011 et inaugurés en janvier 2012.

- le PER du Pays Nivernais Morvan intitulé « l'innovation numérique en milieu rural, vers un pays 2.0 » qui a pour objectif de favoriser le déploiement des TIC sur l'ensemble du Pays Nivernais-Morvan. Il englobe un volet culturel par la prise en compte de l'installation des galeries numériques, enjeu par ailleurs identifié au sein du PLR de Château-Chinon. Les études concernant les galeries numériques sont achevées et leur installation est prévue fin 2012.
- le PER de la communauté de communes des Grands Lacs du Morvan (Maison des nourrices et de l'assistance publique), accepté au titre de la deuxième vague et dont l'ouverture au public est programmée pour le second trimestre de 2012. La communauté de communes des Grands Lacs du Morvan, porteuse du projet, a clairement inscrit ce PER en complémentarité du précédent, labellisé en 2006. Il est destiné à parfaire l'attrait du territoire des Grands Lacs du Morvan, en intégrant un volet culturel dédié à la mémoire des enfants de l'assistance publique et aux nourrices du Morvan. Il permettra également de mettre à la disposition des professionnels de la petite enfance un lieu de réflexion sur les enjeux des métiers liés à cette problématique.
- le PER du pays Bourgogne Nivernaise (développement des activités tertiaires). Le projet consiste en la création de 2 "maisons du développement économique" à Cosne et Clamecy (services aux entreprises), en l'installation de 8 téléc centres sur tout le territoire et en la construction d'un bâtiment sur Cosne-Cours-sur-Loire pouvant offrir des espaces de travail tertiaire (offre immobilière)

Economie agricole

Chiffres clés

Les emplois agricoles représentent 5 % des actifs contre 3 % au niveau national soit 5 800 actifs. Sur la base des déclarations PAC, le nombre d'exploitations agricoles se situe aux alentours de 2 850. La surface agricole utile moyenne d'une exploitation nivernaise est de 141 ha. Le cheptel bovin s'élève à 373 000 têtes et le cheptel ovin à 78 000 têtes. Les céréales représentent 91 500 ha, les oléagineux 32 600 ha et les protéagineux 2 500 ha. L'essentiel des surfaces en vigne (1 510 ha) est classé AOC et la production vinicole s'élève à 80 000 hl.

En 2011, un accueil délocalisé sur 8 sites pendant 2 semaines a été mis en place par les services de la DDT pour accompagner les exploitants dans la déclaration de leur dossier surface. 362 dossiers de demandes d'autorisation d'exploiter dont 80 en concurrence ont été instruits. 31 agréments ont été donnés pour l'installation de jeunes agriculteurs. Une moyenne de 16 817 € a été versée pour chaque installation. La télé-déclaration PMTVA (prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes) a concerné 85 % des déclarants et la télé-déclaration des aides surface 69 %.

Une nouvelle approche : la contractualisation agricole - Filières courtes d'approvisionnement
Enjeu : diversifier les débouchés des productions agricoles du territoire du pays Nivernais-Morvan.

Des réflexions sont menées par le parc naturel du Morvan pour structurer la filière bovine et mettre en œuvre les circuits courts d'approvisionnement, préconisés dans le cadre du plan local de redynamisation.

Les actions suivantes ont été menées en 2011 : construction d'une salle de découpe en extension de l'abattoir de Luzy, création d'un atelier de transformation de la viande. En 2012, les projets suivants seront développés : mise en place d'un réseau de distribution en circuit court, études pour la mise en place d'un réseau de vente de produit locaux (Les Terrines du Morvan), mise en chantier d'un hall d'exposition à Luzy.

Les calamités agricoles « sécheresse 2011 »

La Nièvre a été reconnue par le comité national de l'assurance en agriculture du 15 décembre 2011 en calamités agricoles au titre de la sécheresse 2011 avec pour deux zones de l'est du département un taux de perte fourragère de 47% et pour le reste du département un taux de 37%.

1 998 éleveurs ont déposé un dossier de demande d'indemnisation, 1 646 ont été retenus pour un montant total de 10 217 000 €. Une avance a été faite en septembre, le solde a été versé début février 2012.

Les aides versées au secteur agricole

Un total de 112 M€ d'aides agricoles a été versé en 2011 au titre des demandes 2011, le solde de la PMTVA (prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes) sera versé au cours du 1er semestre 2012. Les principales aides sont les suivantes :

- le droit à paiement unique a généré 77 M€ d'aides (2 840 dossiers) ;
- la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes a concerné 1 847 dossiers correspondant à 16,6M € d'aides ;
- l'indemnité compensatrice de handicap naturel a fait l'objet de 1 579 dossiers déposés pour un montant global de 6,6 M € ;
- l'aide aux ovins et caprins : 360 éleveurs ovins et 29 éleveurs caprins ont bénéficié d'une aide totale de 1,1 M €.

Vers une agriculture respectueuse de l'environnement

- les mesures agro-environnementales territorialisées ont concerné 32 dossiers nouveaux et 175 des années antérieures pour un montant global de 1 356 347 € d'engagement sur 5 ans ;
- 28 dossiers de mise aux normes des bâtiments d'élevage ont été engagés pour 805 624 € ;
- 4 nouveaux dossiers d'aide à la conversion à l'agriculture biologique ont été déposés en 2011 représentant 324 ha soit 43 275 € d'aides annuelles, auxquelles s'ajoutent les paiements des 19 dossiers du second pilier pour 118 044 € ;
- 28 dossiers ont été retenus au titre du plan végétal pour l'environnement permettant l'engagement de 165 000 € ;
- 1 dossier a été déposé et retenu au titre du plan de performance énergétique pour un montant global de 8 300 € ;
- enfin 1 nouveau dossier concernant des chevaux a été instruit au titre des races menacées, correspondant à 5 355 € d'aides sur cinq ans.

La politique forestière

La mise en œuvre de la politique forestière de l'État se décompose en deux grands axes : l'application de la réglementation et les aides aux investissements forestiers dans le cadre du plan de développement rural hexagonal (PDRH). Les actions réalisées en 2011 ont porté sur le contrôle des documents de gestion et des dossiers fiscaux (mutation et Impôt de Solidarité sur la fortune) soit 71 propriétés. En matière de défrichement, 34 demandes ont été enregistrées représentant une superficie totale de 160 hectares. S'agissant des aides aux investissements forestiers, 12 dossiers ont pu être engagés pour 300 801 € de subvention.

Gestion des Voies navigables et cours d'eau

Maintien de la certification ISO 14001 : l'audit de suivi concernant la certification du service sur l'optimisation de la gestion quantitative de la ressource en eau du canal latéral à la Loire et du canal de Roanne à Digoin a été positif. La démarche d'extension de cette certification sur les canaux de Briare et du Loing s'est poursuivie avec l'établissement des états initiaux et des programmes d'actions concernant ces deux voies d'eau.

Etudes et travaux : les études de projet de l'automatisation du canal du Loing (Loiret – Seine et Marne) avec modernisation des méthodes d'exploitation ont été réalisées d'avril à octobre 2011 pour un montant d'opération arrêté à 10,5 millions d'euros.

Pour répondre à l'objectif du programme d'actions environnementales de rendre franchissables par la population piscicole les barrages gérés par la direction territoriale, une passe à poissons a été construite au barrage de prise d'eau des Percières (Allier), sur la Besbre. Celle-ci a été mise en service en avril 2011.

Le barrage-réservoir de Grand-Rue (Loiret), participant à l'alimentation en eau du canal de Briare, a fait l'objet d'une vidange totale en septembre 2011 pour la réalisation d'une visite technique approfondie.

Continuité écologique des cours d'eau – ouvrages VNF : l'étude de rétablissement de la continuité écologique sur les rivières Abron et Acolin à Avriil-sur-Loire a été lancée.

La planification urbaine

91 communes disposent d'un document d'urbanisme opposable (plan d'occupation des sols, plan local d'urbanisme, carte communale), soit : 30 % des 312 communes et 73 % de la population nivernaise. La Nièvre compte 67 plans d'occupation des sols (POS) et plans locaux d'urbanisme (PLU) dont 1 PLU intercommunal auxquels s'ajoutent 24 cartes communales.

51 communes ont prescrit l'élaboration d'un premier document d'urbanisme (29 PLU dont 2 PLU intercommunaux regroupant 6 et 7 communes, et 22 cartes communales). Lorsque ces documents seront approuvés, 142 communes seront couvertes par un document d'urbanisme (45 % des 312 communes et 85 % de la population nivernaise).

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Grand Nevers dont le périmètre a été acté par arrêté du 22 novembre 2010 (47 communes réparties sur la communauté d'agglomération de Nevers et cinq communautés de communes auxquelles s'ajoutent la commune de Marzy) a vocation à s'élargir, notamment sur son flanc ouest (côté Cher). Sur le plan financier, la candidature du SCOT du Grand Nevers à l'appel à projets « Scots ruraux » lancé en 2011 par l'État est soutenue par la DDT. Elle a été retenue, ce qui lui permet de bénéficier d'une subvention d'un montant pluriannuel de 120 000 € .

Afin d'inciter les structures intercommunales à se doter d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) élargi aux dimensions habitat et déplacements conformément aux dispositions de la loi « Grenelle 2 », l'État a lancé en 2011 un appel à projets PLUi. Le dossier de candidature présenté par la communauté de communes Puisaye Nivernaise et motivé par la DDT a reçu un avis favorable conduisant à l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 50 000 € .

Le service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Nièvre participe aux opérations d'aménagement urbain et de planification, notamment pour la prise en considération du patrimoine bâti, la qualité architecturale des constructions et le développement équilibré et harmonieux des territoires. Dans le cadre du code de l'urbanisme et du code du patrimoine, l'Architecte des Bâtiments de France est consulté pour toutes autorisations de travaux en espace protégé : 1 083 dossiers ont été instruits en 2011 dont 64 refus soit 5,9%.

Ses perspectives 2012 sont : poursuivre la sensibilisation, l'information des élus et du public en terme de qualité d'aménagement du territoire, la promotion de la valeur des patrimoines bâtis et naturels, au travers des documents d'urbanisme et de l'application du droit des sols ; assurer l'accompagnement technique et le suivi des documents d'urbanisme (volets patrimoniaux et paysagers) PADD, SCOT, PLU, secteur sauvegardé ; maintenir et préserver les sites remarquables en concertation avec la DREAL (Inspecteur des sites) ; sensibiliser aux bonnes pratiques en termes de développement durable et d'énergies renouvelables.

Environnement et cadre de vie

Protection des espaces naturels

Natura 2000

Sur les 24 sites (Directive Habitats et Oiseaux confondus) recensés sur le territoire de la Nièvre, 18 sites ont un DOCOB validé par arrêté préfectoral et 6 sites ont un document en cours d'élaboration. Sur les sites pour lesquels le document d'objectifs a été approuvé, la mise en œuvre des DOCOB a abouti à la mise en place de mesures agro-environnementales sur l'axe Loire Allier et dans le Morvan. De plus, l'année 2011 a été marquée par la signature de 5 nouveaux contrats sur l'axe Loire, 1 contrat sur le PNRM et une charte sur le site Val d'Allier Bourbonnais. Concernant la mise en place des évaluations des incidences, l'arrêté de première liste locale a été signé par le préfet le 25 août 2011.

Police et protection de l'eau

Le plan de contrôle commun aux polices de l'eau et de la nature a été approuvé en MISEN (mission inter-services de l'eau et de la nature) stratégique le 13 avril 2011. Conséquence d'un important travail de sensibilisation et de communication réalisé antérieurement par les services de contrôle, la majorité des contrôles a montré un respect de la réglementation par les différents usagers. En effet, sur les 704 contrôles sur le volet eau réalisés sur le département, 565 se sont révélés conformes soit 80 %. En cas de non-respect des prescriptions ou de la réglementation, les suites données ont été l'envoi de courrier de demande de mise en conformité ou de rappel à la réglementation pour 55 contrôles, 3 mises en demeure et 70 procès verbaux. Pour le volet nature, 249 procès-verbaux ont été établis, majoritairement pour des infractions à la pêche, la chasse ou à la circulation en véhicules à moteur dans les espaces naturels.

Contrat de rivière Bourgogne Nivernaise côté Loire

Les masses d'eau des bassins versants de la Vrille, du Nohain et du Mazou présentent actuellement un état de dégradation ne permettant pas de les qualifier de « masses d'eau en bon état » au sens de la directive cadre sur l'eau. Conformément à cette directive européenne et aux possibilités de dérogation qu'elle prévoit, l'objectif est de ramener ces masses d'eau à un niveau de "bon état" au plus tard en 2027. C'est pourquoi a été initiée en 2010 une démarche visant à réaliser un diagnostic territorial sur la qualité des eaux de consommation humaine et des milieux aquatiques sur ces bassins versants. Ce diagnostic concerne 64 communes. Il constitue un préalable obligatoire à la signature d'un contrat de rivière pour ces trois bassins versants. Le contrat de rivière représente un outil qui permet de rassembler tous les acteurs concernés, de hiérarchiser les actions pour optimiser les dépenses, d'assurer le suivi et l'animation d'un programme d'actions structuré et de mobiliser subventions et partenaires financiers. Le Pays Bourgogne Nivernaise a souhaité porter la démarche de diagnostic et le COPIL de lancement de la démarche s'est tenu le 20 octobre 2011. Un agent a été recruté par le Pays Bourgogne Nivernaise en mai 2012 pour réaliser le diagnostic territorial.

Traitement des effluents viti-vinicoles - canton de Pouilly sur Loire

Depuis 2006, le Syndicat Viticole de Pouilly sur Loire envisageait la création d'une station collective de traitement des effluents liés à l'activité vinicole de ses adhérents (une centaine de vigneron). La production totale de vin (Pouilly Fumé et Pouilly sur Loire) est estimée à environ 72 000 hl annuels. Le Syndicat Viticole s'était donné pour objectif de pouvoir traiter annuellement 50 000 hl d'effluents, soit 70% de la pollution produite. A cet effet, il était impératif de trouver une emprise foncière d'environ 2 hectares qui soit adaptée à la future station de traitement des effluents. Avec les services de l'État, un terrain a été trouvé pour implanter cette unité.

En contrepartie des subventions accordées à ce projet, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a exigé la réalisation d'un « diagnostic territorial sur la qualité des eaux » à l'échelle du territoire de l'AOC des vins de Pouilly, pour identifier les principales pressions sur la ressource en eau, les quantifier, et démontrer l'intérêt de ce projet.

Principales actions réalisées en 2011 : choix de la structure porteuse (création d'une « association loi 1901 ») ; aboutissement de la procédure de modification du PLU ; dépôt du dossier de demande d'autorisation ; dépôt des dossiers de demande de subventions (Agence de l'Eau et FEADER). Le début des travaux de construction de la station collective devrait intervenir en avril 2012.

Au titre de la protection de la faune sauvage captive et des espèces en voie d'extinction, la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) instruit les dossiers de demande de certificats de capacité pour la détention, la commercialisation ou la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques de la faune locale ou étrangère, en vue de vérifier les compétences du pétitionnaire pour les activités visées. En 2011, la DDCSPP a procédé à l'inspection de 2 établissements de vente au public et délivré 5 autorisations de détention d'animaux d'espèces non domestiques.

Le suivi des installations classées

La protection de l'environnement nécessite de vérifier et contrôler le respect des exigences réglementaires relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et répond au double objectif de constater la conformité aux normes et de rechercher les non-conformités pour un relevé éventuel des infractions. L'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement revêt plusieurs aspects : examens documentaires, vérifications des installations et du fonctionnement. La fréquence des inspections sur site est déterminée sur la base des priorités nationales, selon une analyse de risques, tenant compte notamment des autorisations administratives délivrées ou sollicitées, de l'activité, ainsi que des antécédents de l'établissement, voire des plaintes reçues. L'expertise des constats effectués permet de conclure soit à l'autorisation des activités par arrêté préfectoral ou au maintien des activités de production, soit à la mise en demeure du professionnel de respecter les exigences réglementaires ou d'appliquer des actions correctives.

Quinze inspections ont été conduites sur site (pour plus de 700 établissements). Cinq demandes d'autorisation ou de modification des conditions d'exploitation sont en cours d'instruction.

Dans le domaine de l'environnement industriel

La Nièvre présente un tissu industriel historique et varié avec certaines installations de très grande importance comme la plate forme industrielle d'Imphy, des carrières de grande taille et de nombreux sites pollués ou à réaménager. Le département compte environ 150 installations classées pour la protection de l'environnement soumises au régime de l'autorisation, dont 3 classées Seveso seuil haut, 1 classé Seveso seuil bas, 35 carrières et 13 établissements avec des rejets importants dans l'environnement. En 2011 l'UT DREAL a réalisé 60 inspections, dont une dizaine de manière inopinée. 7 ont donné lieu à des propositions de suites administratives. L'inspection des installations classées a également diligenté des contrôles inopinés des rejets aqueux auprès de 10 industriels et des rejets à l'atmosphère auprès de 2 autres, 4 d'entre eux ayant fait l'objet de suites auprès des exploitants en raison de dépassements ponctuels des valeurs limites d'émission. Par ailleurs l'instruction de 10 dossiers de demande d'autorisation soumis à enquête publique s'est poursuivie. En 2012, les inspections vont se dérouler sur le même rythme avec toujours une part de contrôles inopinés sur site et les rejets des industriels. En complément des sites prioritaires contrôlés chaque année (SEVESO, installations de traitement des déchets, plate-forme industrielle d'Imphy,...) des actions plus ciblées seront réalisées sur certaines installations du département (déchetteries, petits dépôts d'artifices, centres agréés et non agréés de véhicules hors d'usage, etc.). L'UT DREAL veillera par ailleurs à ce que les 5 nouveaux projets dont les dossiers sont en cours d'instruction puissent aboutir, sauf contraintes environnementales ou de procédures, sous un délai d'un an.

Les installations de traitement des déchets : Une installation de stockage de déchets non dangereux est implantée sur la commune de La Fermeté et une usine d'incinération se situe sur celle de Fourchambault. Ces sites font l'objet d'inspections annuelles et leur rapport d'activité est présenté chaque année devant une CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance). De nombreuses plaintes ont été reçues concernant des nuisances olfactives autour du site de La Fermeté. L'inspection des installations classées de l'UT DREAL a réalisé des contrôles, proposé une mise en demeure et demandé à l'exploitant de capter le biogaz à l'avancement ainsi que de réaliser une campagne de mesures sur les

retombées des émissions. En 2012 les CLIS se réuniront autour des 2 sites concernés. Les premières mesures concernant l'installation de stockage de déchets sur la commune de la Fermeté n'ayant pas permis de réduire les nuisances olfactives de manière significative, l'inspection de l'UT DREAL poursuivra ses contrôles, notamment sur le respect de la mise en demeure et proposera de nouvelles prescriptions pour diminuer ces nuisances.

Les sites et sols pollués : L'évolution de plusieurs secteurs d'activité de l'industrie lourde a engendré la fermeture de nombreux sites durant les 20 dernières années. En 2011 l'instruction de plus de 30 dossiers de cessation d'activité, pour lesquels une dizaine de sites sont en situation de liquidation judiciaire, a été poursuivie. Certains de ces sites nécessitent des opérations de dépollution qui sont souvent importantes et longues à mettre en place pour des raisons à la fois techniques, juridiques (recherche de responsabilité) et financières.

La plus importante opération concerne le site de Lambiotte sur la commune de Prémery qui a accueilli une activité de fabrication de charbon de bois et d'extraction de composés chimiques par distillation du bois. Suite à la liquidation judiciaire du site en 2002, la gestion a été confiée à l'ADEME¹ en 2003 pour qu'elle assure la mise en sécurité du site. Celle-ci a mené plusieurs opérations d'élimination des déchets en phases successives en fonction du degré de dangerosité des produits présents sur le site. Le montant global des travaux mobilisé par l'ADEME est de 9 M €, ce qui en fait le plus important site géré au niveau national par cette agence. La dernière phase d'élimination de ces déchets a été mise en œuvre, deux trains de 1 100 tonnes ont été évacués à la fin de l'année 2011. Le suivi des travaux est régulièrement présenté devant une CLIS présidée par le sous-préfet de Cosne sur Loire, la dernière réunion ayant eu lieu le 29 novembre 2011.

En 2012, l'instruction des dossiers se poursuivra pour les principaux sites. Des servitudes de restriction d'usage devraient notamment être mises en place autour de l'ancien site Euro Auto Hose sur la commune de Nevers et les travaux de dépollution devraient commencer autour de l'ancien site Alstom sur la commune de Fourchambault. Concernant le site de Lambiotte, l'ADEME conduira le diagnostic approfondi, les premiers travaux concernant la destruction des bâtiments devraient intervenir fin 2012 début 2013 et feront l'objet d'un suivi dans le cadre de la CLIS. Les eaux pluviales polluées, récupérées dans la lagune, seront expédiées temporairement par camions citernes dans une station d'épuration de Dijon pour traitement ; la station d'épuration du site sera remise en état avant le début de la démolition des bâtiments afin que les eaux pluviales puissent être à nouveau traitées à PREMERY.

Les Mines et Carrières : Le département de la Nièvre compte 34 carrières autorisées pour une production annuelle de plus de 6 millions de tonnes de matériaux. 1/3 de ces exploitations sont de grande taille. La production de porphyre est la plus importante (40 %), suivie par le calcaire (35 %) et les sables alluvionnaires (15 %), et est notamment assurée par des groupes tels que Lafarge, Eiffage, Colas, etc. La production d'argile et de schistes miniers est moins importante dans la Nièvre et concerne de plus petites entités. Le Schéma Départemental des Carrières de la Nièvre date d'octobre 2001. Sa révision a été lancée le 29 septembre 2011 par la réunion en préfecture du Comité de Pilotage et des membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites – formation Carrières. Des groupes de travail ont été mis en place sur les thèmes « Inventaires et Ressources », « Besoins existants et à venir, modes d'approvisionnement et Transports » et « Impacts environnementaux et Réaménagement ». La dernière réunion du comité de pilotage s'est tenue le 16 novembre 2011. La révision du schéma des carrières se poursuivra en 2012. Il en sera de même des actions de contrôles au titre des installations classées et de l'inspection du travail sur les carrières. La DREAL mènera également l'instruction des demandes d'autorisation ou d'extension déposées par les demandeurs pour des sites d'importance. Les 2 principaux dossiers concernés sont :

- la demande d'ouverture d'une carrière de matériaux alluvionnaires sur la commune de Chevenon par le groupe Lafarge pour 600 000 tonnes par an sur une superficie de 165 ha et pour une durée de 30 ans. Les enjeux environnementaux sont importants avec la création de 6 plans d'eau dans le val de Loire : compatibilité au SDAGE, zones NATURA 2000, impact hydraulique,
- la demande d'ouverture d'une carrière de matériaux calcaire sur la commune de Ciez pour une production moyenne de 600 000 tonnes en moyenne par an.

¹Agence pour le Développement de l'Environnement et la Maîtrise de l'Énergie

Les établissements SEVESO : Le département de la Nièvre compte 3 installations classées comme SEVESO seuil haut : une usine de chimie fine, (RHODIA à Clamecy), un dépôt artificiel (ARDI à Garchy) et un dépôt de gaz liquéfié (TOTALGAZ à Gimouille). Ces sites font l'objet d'inspections annuelles renforcées sur le thème de la maîtrise des risques et leurs études de dangers sont examinées périodiquement de manière à réduire au maximum le risque à la source. Ils sont également soumis à l'élaboration de Plans de Prévention des Risques technologiques (PPRT) afin de réglementer l'urbanisation existante et future à l'intérieur des périmètres de danger résiduels. En 2011, les 3 sites ont été inspectés. Les PPRT ont été approuvés pour les sites d'ARDI à Garchy (28 décembre 2010) et de RHODIA à Clamecy (10 septembre 2011). Le PPRT de l'établissement TOTALGAZ à Gimouille devra aboutir en 2012. Les 3 sites feront l'objet d'une inspection sur le thème de la maîtrise des risques.

Dans le domaine des énergies renouvelables

L'un des engagements du Grenelle de l'Environnement en matière de consommation énergétique est de porter à 23% de la consommation totale (toutes énergies confondues) la part produite à partir des énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse, hydroélectricité). Afin d'accélérer le développement des filières de production d'électricité, l'État a mis en place un tarif d'achat réglementé.

Eolien

Les études de zones de développement éolien (ZDE) doivent s'inscrire dans les espaces définis du schéma climat air énergie de la Bourgogne et de son schéma éolien. Cette étude doit être réalisée à minima au niveau d'un territoire comme une communauté de communes et c'est celle-ci qui porte le projet. Le périmètre d'une ZDE est défini en fonction du potentiel venteux, des possibilités de raccordement au réseau électrique, de l'étude au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et des sujétions liées au bruit, au paysage, au patrimoine et à l'avifaune. Actuellement, deux ZDE ont été autorisées par arrêtés préfectoraux : elles couvrent respectivement les territoires des communautés de communes Puisaye Nivernaise (puissance maximale de 15 MW) et des Vaux d'Yonne (puissance maximale de 18 MW). Afin de bénéficier de l'obligation d'achat de l'électricité produite par l'énergie mécanique du vent, les fermes éoliennes doivent être construites dans les ZDE.

Une demande de permis de construire a été déposée sur chaque ZDE : en Puisaye Nivernaise, sur les communes de Bouhy et Dampierre-sous-Bouhy pour un ensemble de 5 éoliennes (le permis a été accordé le 26 mai 2011) ; dans les Vaux d'Yonne, sur les communes de Clamecy et Oisy pour un ensemble de 6 éoliennes (permis accordé le 19 novembre 2010 -).

D'autres projets de ZDE sont en cours de réflexion sur les territoires des communautés de communes en Donziais, Fleur du Nivernais, Loire et Allier, Nivernais Bourbonnais, Val du Beuvron, Coeur du Nivernais et des Amognes et sur le territoire d'Entrains-sur-Nohain. A l'horizon 2020, la contribution attendue du département nivernais en puissance éolienne est de 130 mW.

Photovoltaïque

Deux types d'installations encadrées réglementairement au titre de l'application du droit des sols permettent de produire de l'électricité à partir de l'énergie solaire : l'implantation au sol de centrales photovoltaïques ; la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits de bâtiments.

Un appel d'offre national a été lancé fin 2011 pour bénéficier d'un prix de rachat plus avantageux que celui proposé aujourd'hui et trois projets nivernais ont été déposés. Le projet de DECIZE (puissance 10 Mw - porteur de projet : EDF EN) a reçu un avis favorable de la DREAL Bourgogne. Huit projets d'installations photovoltaïques au sol sont actuellement en cours d'étude sur le territoire nivernais.

Le « Bois Énergie »

Le département de la Nièvre voit depuis 2 ans se développer des projets liés à la valorisation de la ressource forestière, très présente sur le département : sciage, combustion biomasse, cogénération, fabrication de pellets de bois. Ces projets, susceptibles de générer de l'activité économique, font l'objet d'un encadrement strict de leurs effets sur l'environnement, notamment par le biais des procédures ICPE, instruites par la DREAL.

Le projet ERSCIA sur la commune de Sardy les Epiry a fait l'objet d'un accompagnement par un comité de pilotage, sous la présidence du sous préfet de Clamecy. Le projet porte sur la création d'une scierie

avec cogénération et d'une zone d'activité sur une centaine d'ha à déboiser au préalable. L'objectif vise à débiter 500 000 m³ de grumes par an pour produire du bois scié et des pellets de bois (bio-combustible pour chaudières particulières). Les écorces de bois ainsi que des déchets de bois collectés sont brûlés. La chaleur produite alimente une unité de cogénération de 12 MW électriques rendus au réseau et de 54 MW thermiques qui permettent de sécher les produits finis (bois scié et pellets de bois). Le site sera également raccordé à la voie ferrée Cercy la Tour – Corbigny. L'ensemble de ce projet a nécessité 5 études d'impacts pour traiter des questions liées au permis d'aménager la plate-forme, à la loi sur l'eau, au défrichement, au permis de construire ERSCIA et au dossier ICPE, les 3 premières concernent Nièvre Aménagement et les 2 autres la société ERSCIA. Deux enquêtes publiques concomitantes pour ces deux demandeurs se sont déroulées du 2 novembre jusqu'au 16 décembre 2011. En 2012, l'ensemble des autorisations administratives nécessaires à la réalisation de ce projet ont été instruites.

Par ailleurs un second projet est en cours d'instruction. Il concerne la société BIOSYLVA qui souhaite créer une unité de production de granulés de bois compressés (pellets) d'une capacité d'environ 80 000 tonnes/an sur la commune de Cosne sur Loire, opération soutenue par la coopérative forestière UNISYLVA. L'utilisation exclusive de feuillus permet la valorisation d'une ressource actuellement en recherche de débouchés et, par voie de conséquence, une régénération des forêts locales. Après enquête publique, l'instruction devrait aboutir en 2012.

Habitat et santé

Insalubrité - L'homme passe la majeure partie de sa vie à l'intérieur des locaux : logements, écoles, lieux de travail, etc. L'environnement particulier que constitue l'habitat joue donc un rôle décisif dans l'état de santé des personnes.

L'agence régionale de santé (ARS) intervient lorsque l'habitat est susceptible de porter atteinte à la santé des personnes qui l'occupent. C'est notamment le cas, lorsque l'immeuble :

- est insalubre,
- permet une exposition au plomb d'un mineur,
- présente un appareil à combustion susceptible de rejeter du monoxyde de carbone.

Cette compétence est déléguée, pour la ville de Nevers, au service communal d'hygiène opérationnel de la mairie de Nevers.

Sur ces problématiques, la délégation territoriale de la Nièvre de l'ARS (DT 58 ARS) est au contact du public et gère chaque dossier en particulier. Cependant, l'habitat est une problématique multi-partenariale, car les compétences sont réparties entre de nombreux acteurs notamment : le préfet, les maires, commission de conciliation, direction départementale des territoires (DDT), caisse d'allocations familiales (CAF). En 2010, la création du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI), rassemblant les principaux acteurs du domaine piloté par la DDT, a permis la mise en place d'une meilleure coordination et information des divers partenaires et devrait permettre un traitement plus efficace des dossiers.

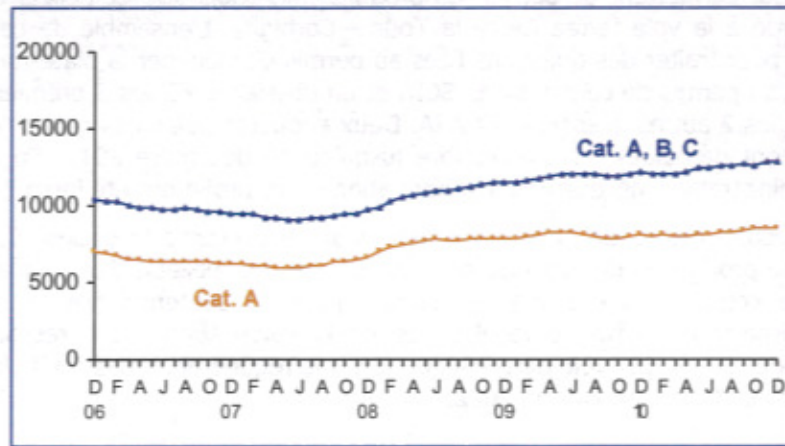
En 2011, la pérennisation de ce système et les actions de sensibilisation des acteurs, notamment les maires, a permis à l'ARS de traiter 19 dossiers habitat dont aucun n'a abouti à une procédure d'insalubrité.

Exposition au plomb - Concernant le saturnisme, la DT 58 ARS a traité 13 constats des risques d'exposition au plomb (CREP). Ces constats, établis par des opérateurs privés en cas de vente d'un immeuble et à l'occasion de la signature d'un bail de location, sont transmis à l'ARS lorsqu'ils mettent en évidence un facteur de dégradation du bâti et donc un risque potentiel pour la santé. Chaque dossier est étudié individuellement afin de déterminer s'il y a un risque pour la santé des occupants. Il n'y a eu aucun signalement de saturnisme infantile dans ce cadre.

Intoxication au Monoxyde de Carbone - Concernant le risque d'intoxication au monoxyde de carbone, le réseau d'alerte des intoxications oxycarbonées en collaboration avec le SDIS a permis d'instruire 6 cas d'intoxication dans le département dont 1 décès.

Cohésion sociale

La situation de l'emploi dans la Nièvre - 2011



catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi
catégorie A, B, C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi y compris ceux ayant exercé une activité réduite courte (moins de 78 heures) ou longue (plus de 78 heures) au cours du mois.

Nièvre

Demandes d'emploi au 31/12/11 cat. A : 8 557
Taux de chômage localisé (fin septembre 2011) : 9,5 %

Le taux de chômage s'élève à 9,5% contre 9.3% au niveau national et 8.5% au niveau régional.

Après une légère baisse au cours du premier trimestre, la demande d'emploi de fin de mois (DEFM) de catégorie A a subi une hausse ininterrompue (+7,9% entre mars et décembre 2011). On constate une forte hausse de la demande d'emploi de longue durée (DELD) depuis le début de la crise. Au 31 décembre 2011, 5254 demandeurs d'emploi de longue durée étaient inscrits en catégorie A, B ou C, soit 40.9% de la demande d'emploi totale de cette catégorie.

Mobilisation des Services Publics Locaux de l'Emploi (SPEL)

La relance de la politique de l'emploi par l'État se traduit, au niveau de chaque département, par la mise en place de SPEL. Il s'agit de fédérer les acteurs de l'emploi et de coordonner la mise en œuvre des mesures du plan de relance de l'emploi. Trois indicateurs de suivi mensuel ont été fixés :

- Evolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, suivi du nombre de chômeurs de longue durée et du nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans,
- Délai de satisfaction des offres d'emploi,
- Nombre d'entrées en formation déclarées et indemnisées par Pôle Emploi.

Trois SPEL ont été mis en place dès le mois de mars 2011 dans la Nièvre. Les Sous-Préfets d'arrondissement assurent, à un rythme mensuel, le pilotage de ces instances qui concourent activement à faire émerger des solutions locales pour favoriser l'emploi et réduire les effets négatifs de la conjoncture économique et financière actuelle. Dans la Nièvre, pour des raisons d'efficacité, les territoires retenus pour les SPEL coïncident avec ceux des 3 Pays.

Bien que chaque SPEL ait élaboré un plan d'action territorial recensant pour chaque territoire les priorités pour les mois à venir, il a semblé pertinent, pour davantage d'efficacité, de privilégier une prise en charge au niveau départemental de certaines problématiques structurantes. Ainsi le Secrétaire Général de la Préfecture, Sous-Préfet de l'arrondissement de Nevers pilote sur l'ensemble de la Nièvre les mesures relatives aux contrats aidés, à l'alternance (contrats d'apprentissage et de professionnalisation) et à l'acquisition de « compétences clés » (lutte contre l'illettrisme notamment).

Parmi les actions engagées, le caractère utile des mesures suivantes mérite d'être signalé :

- En matière d'alternance, les activités de prospection auprès des entreprises et les actions type « portes ouvertes » des centres de formation des apprentis (CFA) pour accroître l'attractivité de ces formations ;
- S'agissant des métiers en tension, en collaboration avec Pôle Emploi, l'examen exhaustif des demandes des entreprises non satisfaites, contribue à faire émerger des solutions au cas par cas,
- Pour l'emploi des jeunes, le recours accru aux forums et à des clubs de chercheurs d'emploi commence à porter ses fruits et affiche des résultats encourageants,
- Pour améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande de travail, chaque territoire mène actuellement une gestion anticipée des compétences et de l'emploi dans les territoires (GACET). En outre, les questions spécifiques touchant aux problématiques de mobilité, de logement et de présence des organismes de formation en zone rurale ont été également abordées.

Le SPEL de Nevers met en œuvre, pour l'ensemble de la Nièvre, un plan d'action relatif au développement de l'alternance, reprenant ainsi les compétences dévolues au comité de pilotage départemental de développement de l'apprentissage, mis en place en 2010 et élargi aux services de la direction des services de l'Education Nationale de la Nièvre et du CIO de Nevers. Parmi les actions ainsi menées localement doivent principalement être citées la multiplication des journées portes ouvertes par les CFA, le développement de prospections auprès des entreprises par les responsables de filière des CFA d'une part, et par la CCI d'autre part, qui a embauché fin 2010 un « développeur de l'apprentissage », l'envoi par Pôle Emploi de courriers de relance aux entreprises ne déposant plus d'offres d'emploi d'apprentis ainsi que le renforcement de l'orientation en sortie d'Ecole de la 2^{ème} Chance.

Le SPEL Nivernais-Morvan s'est doté d'un plan d'actions comportant 7 objectifs autour de trois thèmes : la lutte contre le chômage de longue durée, le développement de l'alternance, la prise en charge des problématiques liées à l'illettrisme. Une action novatrice a été mise en œuvre et a permis de mobiliser près de 17 jeunes. Il s'agit de la création d'un club de jeunes chercheurs d'emploi animé par Pôle Emploi et la mission locale Nivernais-Morvan. Ce club permet d'offrir un parcours individualisé avec des interventions pluri-partenariales sur trois demi-journées par semaine.

Pour le SPEL Bourgogne Nivernaise, un plan d'actions locales a été élaboré. Une action intitulée « Forum Emploi Jeunes » organisée le 22 novembre 2011 par Pôle Emploi et l'ensemble des acteurs concernés, a réuni 264 jeunes demandeurs d'emploi sur l'ensemble du bassin de vie de Cosne soit 4 cantons côté Nièvre et deux côté Cher. Les objectifs 2012 sont : l'organisation d'une action « TJK » proposée par la Jeune Chambre Economique de Nevers, au mois de juin concernant le lycée Pierre Gilles de Gennes de Cosne et l'E2C ; l'organisation d'une action en mai 2012 « sensibilisation des jeunes du lycée Pierre Gilles de Gennes » ; « Forum emploi jeunes » au cours de la semaine de l'emploi en octobre.

L'accompagnement des jeunes en difficulté vers l'emploi durable

Le financement par l'État des missions locales s'inscrit dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs sur 3 ans. L'unité territoriale de la DIRECCTE a procédé à un dialogue de gestion avec les 3 missions locales du département et négocié les objectifs et les moyens, au regard d'un diagnostic partagé des besoins de chaque territoire afin de faciliter l'accès à l'emploi des jeunes. Ces 3 missions locales ont reçu un financement total de 856 616 € afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de ce public.

Le fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes (FIPJ) a été mobilisé en 2011 au bénéfice des 3 missions locales pour un montant total de 86 420 € afin de financer des actions d'aides à la mobilité, des actions innovantes, des aides au logement et des aides d'urgence aux mineurs.

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) est destiné aux jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Les jeunes de niveau VI et V bis confrontés à un risque d'exclusion professionnelle peuvent bénéficier d'un accompagnement renforcé dans le cadre du CIVIS renforcé. Au 31 décembre 2011, les missions locales de la Nièvre ont réalisé 757 contrats d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) pour un objectif de 662 (114% de réalisation) et 381 CIVIS renforcés pour un objectif de 364 (104% de réalisation). Le nombre de sorties cumulées depuis le 1^{er} janvier 2011 s'élève à 1 185 dont 414 en emploi durable.

Accompagnement des jeunes sortant sans qualification du système scolaire

Trois plates-formes de lutte contre le décrochage scolaire en Nièvre ont été créées en 2011 autour des trois bassins d'éducation et de formation que sont Nevers, Decize-Château-Chinon et Cosne-Clamecy. Elles ont pour objectifs d'améliorer la coordination entre les acteurs de l'éducation, de la formation et de l'insertion pour mieux repérer et mieux accompagner les jeunes sortis du système éducatif sans solution. Sous l'autorité d'un responsable départemental, chaque responsable de plate-forme mobilise les acteurs locaux, dont ceux des CIO, des Missions locales, afin de satisfaire à ces objectifs.

La zone géographique à l'Est du département pose particulièrement problème en matière de mobilité des jeunes et de réponses pouvant leur être apportées localement. Aussi, la Mission locale du pays nivernais Morvan a débuté une action d'accompagnement renforcé de 9 jeunes décrocheurs repérés par la plate-forme de décrochage de Decize-Château-Chinon. Cette action est financée par le fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels. Cet accompagnement, principalement axé sur une démarche socio-éducative personnalisée, est délivré par un référent unique et a vocation à durer 18 mois au maximum.

Formation en alternance

Apprentissage

Année	2008	2009	2010	2011
Nombre de contrats conclus	1080	954	996	939

Contrat de professionnalisation

Année	2008	2009	2010	2011
Nombre de contrats conclus	299	220	252	292

L'année 2011 a été marquée par une augmentation du nombre de contrats de professionnalisation (+40) et une baisse du nombre de contrats d'apprentissage (-57). La légère baisse globale qui en résulte (-17 contrats) semble toujours imputable, en grande partie, aux effets de la crise.

Les contrats aidés

1 389 CAE ont été prescrits en 2011 dans le secteur non marchand pour un objectif annuel de 1 499 (taux de réalisation : 93%) dont 377 par le Conseil Général de la Nièvre au profit des bénéficiaires du RSA. 159 CIE ont été conclus en 2011 dans le secteur marchand pour un objectif de 176 (taux de réalisation : 90%) dont 13 par le Conseil Général de la Nièvre au profit des bénéficiaires du RSA. Un comité de pilotage associant l'État, le Conseil Général, Pôle Emploi et les missions locales a été mis en place depuis 2010 pour optimiser la gestion de l'enveloppe.

L'insertion par l'activité économique (IAE)

Le département de la Nièvre compte 23 structures d'insertion par l'activité économique :

Structures (natures du financement)	Montants accordés en 2010	Montants accordés en 2011
Entreprises d'insertion (aide aux postes d'insertion)	755 118 €	856 768,50 €
Entreprises de travail temporaire d'insertion (aide aux postes d'accompagnement)	275 400 €	316 200 €
Associations intermédiaires (aide à l'accompagnement)	50 000 €	50 000 €
Ateliers et chantiers d'insertion (aide à l'accompagnement)	248 160 €	240 612 €
Tout type de structure (fonds départemental d'insertion)	233 071 €	0 €
TOTAL	1 561 749 €	1 463 581 €

En 2011, les moyens financiers ont été principalement orientés sur les aides aux postes, c'est pourquoi la ligne du fonds départemental d'insertion n'a pas été abondée.

Le partenariat avec le Conseil Général et Pôle emploi dans le cadre des dialogues de gestion a permis de faire évoluer notablement le pourcentage de bénéficiaires du RSA embauchés dans les chantiers d'insertion puisque celui-ci est passé de 36,7 % en 2010 à 48,7 % en 2011. En 2011, l'État a conduit une action afin de mettre en place des formations permettant aux salariés en insertion de combler le delta existant entre les compétences acquises et les compétences souhaitées par les entreprises afin qu'ils accèdent plus facilement aux emplois disponibles localement.

Plan local d'insertion par l'emploi (PLIE)

105 nouvelles personnes sont entrées dans le dispositif PLIE en 2011. Au total 223 personnes ont été accompagnées dont 62,3 % bénéficiaires du RSA. 26,1 % des bénéficiaires sont sortis en emploi et 9,9 % en formation. Le PLIE a donc réalisé un taux de sorties positives de 36 % pour un objectif de 50 %. Bien que l'objectif soit encore éloigné, il faut noter que l'année 2011 a enregistré le meilleur résultat en nombre de sorties positives depuis la création du PLIE en 2003.

Services à la personne (SAP)

Le nombre de structures agréées dans le département a très légèrement baissé pour atteindre 121 (contre 124 fin 2010). Cette diminution peut s'expliquer, par le nombre moins élevé d'agrément délivrés (8) que de retraits prononcés (11), la fusion d'entités existantes, l'atteinte d'un seuil de saturation du marché local et l'annonce de perspectives moins favorables en 2012.

33 renouvellements d'agrément qualité et 10 renouvellements d'agrément simple ont été délivrés. Concernant les nouvelles demandes d'agrément, 2 agréments qualité et 6 agréments simples ont été délivrés. Concernant les retraits, ce sont 2 agréments qualité et 9 agréments simples qui ont été retirés.

Malgré la situation économique défavorable, le nombre de salariés et le nombre d'heures d'intervention réalisé parviennent globalement à se maintenir depuis 2008.

Mission handicap

Entreprise adaptée : l'avenant financier 2011 a été établi pour 101 postes en équivalent temps plein (ETP). L'entreprise adaptée TRAP'S, a perçu pour l'année 2011 la somme de 1 325 861,52 € au titre de l'aide au poste aux travailleurs handicapés pour une moyenne mensuelle de 99,06 postes en ETP.

Reconnaissance de la lourdeur du handicap : 26 dossiers de reconnaissance de la lourdeur du handicap ont été déposés à l'unité territoriale de la DIRECCTE entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2011. 25 décisions de reconnaissance de la lourdeur du handicap ont été prises et 1 entreprise n'a pas donné suite à sa demande. Au 1^{er} juillet 2011, cette mission a été transférée à l'AGEFIPH.

Déclaration annuelle obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés et assimilés (DOETH) : La DOETH 2010 gérée en 2011 a concerné 395 établissements et s'est élevée à 526 383,00 €. 95 établissements n'ont respecté que partiellement leur obligation par de l'emploi direct et/ou de sous-traitance avec des établissements protégés, 216 établissements ont respecté totalement leur obligation, les 84 DOETH restantes concernent des établissements non assujettis en 2010 à l'obligation d'emploi.

Application de la législation du travail

L'activité de contrôle de l'inspection du travail a pour objectif de contribuer à prévenir et à réduire les risques professionnels, prévenir le recours abusif aux contrats à durée déterminée et aux contrats de travail temporaire, veiller au respect des durées maximales de travail et au temps minimum de repos des salariés, favoriser le dialogue social et contribuer à la lutte contre le travail illégal.

Pour l'année 2011, on dénombre plus de 800 contrôles en entreprise (visites, contre visites) par l'inspection du travail sur un total de 1054 interventions. Cette activité a notamment généré l'envoi de près de 800 lettres d'observations, la transmission au Parquet de 17 procès-verbaux, la décision d'arrêter temporairement 40 chantiers du bâtiment compte tenu des risques auxquels étaient soumis les salariés.

A signaler que l'UT DIRECCTE de Bourgogne assure désormais le secrétariat de la formation restreinte du CODAF compétente en matière de lutte contre le travail illégal. Cette formation s'est réunie 2 fois en 2011 sous la présidence du Procureur de la République. Les agents de contrôle de l'inspection du travail ont procédé, de leur propre initiative ou dans le cadre des actions coordonnées décidées en CODAF, à 109 contrôles ayant donné lieu à la transmission de 7 procès-verbaux au Parquet.

Service du suivi de la recherche d'emploi (SSRE) : Les signalements de Pôle Emploi adressés au SSRE concernent des reprises d'activités non déclarées par les demandeurs d'emploi. Les sanctions prises en 2011 se répartissent comme suit : 19 suppressions des allocations de chômage pour une durée de 2 mois, 8 suppressions des allocations de chômage pour une durée de 3 mois ou plus, 5 suppressions définitives des allocations de chômage, 12 dossiers n'ont fait l'objet d'aucune sanction.

Le Logement

Prévention de l'exclusion et insertion des personnes

Les moyens attribués en 2011 au titre de la prévention de l'exclusion et de l'insertion des personnes vulnérables, destinés notamment à l'hébergement et à la veille sociale, soit 2 693 326 €, ont permis le financement des dispositifs suivants :

- centres d'hébergement d'urgence (CHRS) (4 établissements / 115 places)
- aide à la gestion locative des résidences sociales (3 résidences sociales)
- fonctionnement des 2 maisons relais (37 places)
- activité de la plate forme de veille sociale (115/accueil nocturne/équipe mobile)
- hébergement d'urgence, accompagnement social et aide alimentaire en période hivernale
- dispositif d'hébergement et d'accompagnement des ressortissants étrangers, sortant de CADA et titulaires d'un titre de séjour temporaire « vie privée/vie familiale » (environ 45 personnes).

Ces moyens ont aussi permis la consolidation et le renforcement des dispositifs existants, notamment le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation et l'accompagnement vers et dans le logement.

Dans le cadre du grand chantier 2008/2012 pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri, le projet de réhabilitation du CHRS urgence « Le Prado » à Nevers sera concrétisé en 2012.

L'objectif départemental de sorties des C.H.R.S. vers le logement, fixé à 38 pour l'année 2011, a été largement atteint : 75 personnes sortant de CHRS ont accédé à un logement ordinaire et 25 à un logement intermédiaire (résidence sociale, foyer de jeunes travailleurs, maison relais).

L'allocation logement temporaire d'un montant de 338 832 € a permis le financement de 75 logements et de 2 aires d'accueil (61 places), situés à Nevers et à Cosne-sur-Loire pour les gens du voyage.

Les actions dans le champ de l'asile et de l'intégration à la nationalité

L'objectif concernant les demandeurs d'asile, demeure la fluidification du dispositif d'hébergement en recherchant des solutions d'accès rapides au logement pour les familles détentrices d'un titre de séjour temporaire. En 2011, 297 personnes ont été prises en charge dans les CADA nivernais.

L'enveloppe budgétaire attribuée en 2011 pour l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile s'élève à 2 112 078,86 € répartie sur les dispositifs suivants :

- structure d'accueil et d'hébergement d'urgence (SHUDA : 35 places dont 20 places supplémentaires au titre de la régionalisation, à compter de novembre 2011)
- dotation budgétaire aux CADA (195 places)

- dotation budgétaire au Centre Provisoire d'Hébergement (CPH 18 places) destiné à la prise en charge des étrangers statutaires en attente de logement.

Préventions et traitement des expulsions locatives

Sur l'agglomération de Nevers en 2011, 296 assignations devant le tribunal d'instance et 113 commandements de quitter les lieux ont été traités par les services de la DDSCPP. 52 décisions accordant le concours de la force publique ont été prises, 24 interventions effectives ont eu lieu et 28 dossiers ont été réglés sans déplacement de la force publique. Sur l'arrondissement de Château-Chinon, 30 dossiers ont été traités et 5 demandes de concours de la force publique ont été instruites pour 4 accordées.

A partir du 1er janvier 2011, la commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) est devenue l'outil de coordination des actions de prévention des expulsions du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD). Cette commission a pour objectif d'optimiser le dispositif de prévention des expulsions en coordonnant l'action des différents partenaires concernés. En 2011, 124 dossiers ont été étudiés.

Le financement du logement social

56 logements ont été financés en 2011 : 40 PLUS (prêt locatif à usage social) dont 6 PALULOS (prime pour l'amélioration des logements à usage locatif et occupation sociale), 16 PLAI (prêt locatif aidé d'intégration). Trois décisions d'agrément ont été données pour 51 PLS (prêt locatif social), 1 dans le parc privé, 50 pour le parc public. Ces 50 PLS se décomposent ainsi : 30 pour le projet d'EHPAD à Donzy, 20 pour le projet de foyer destiné à l'accueil d'adultes handicapés sourds à Saint-Amand-en-Puisaye.

Le financement du parc privé (ANAH)

La dotation 2011 en capacité d'engagement de subventions s'est élevée à 1 439 848 € répartie entre propriétaires occupants, bailleurs et prestations d'ingénierie. L'année 2011 fut une année phare pour l'ANAH avec :

- la mise en œuvre de la réforme du régime d'attribution des aides réorientant son intervention sur l'habitat indigne et un rééquilibrage des aides en faveur des propriétaires
- la montée en puissance du programme d'aide à la rénovation thermique (FART) dénommé « Habiter Mieux », visant les logements privés énergivores des propriétaires occupants à revenus modestes. Un contrat local d'engagement, document partenarial conditionnant la mise en place du dispositif « Habiter Mieux », a été signé avec les acteurs œuvrant dans la lutte contre la précarité énergétique : Conseil Général, Caisse d'Allocations Familiales, l'établissement financier PROCIVIS-SACICAP, l'Agence Locale de l'Energie, le SIEEEN, EDF et la chambre syndicale des propriétaires immobiliers. Sur le plan opérationnel des actions de communication, sur le programme « Habiter Mieux », ont été menées localement par la délégation de l'ANAH. 32 logements ont bénéficié d'une subvention FART en complément de la subvention ANAH.

L'accueil des gens du voyage

La révision du schéma départemental de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage, s'est poursuivie en 2011. Le bilan des actions réalisées dans le cadre du précédent schéma et la définition de nouveaux enjeux ont été présentés aux membres de la commission départementale consultative des gens du voyage renouvelée en 2010. Les nouveaux enjeux identifiés serviront de base pour la rédaction du prochain schéma

Concernant l'implantation d'une aire de grand passage dans l'agglomération de Nevers, la signature en juin 2011 d'un arrêté préfectoral portant transfert de gestion d'un terrain du domaine public de l'État situé sur la commune de Saint-Eloi au bénéfice de la communauté d'agglomération de Nevers a permis l'aménagement et la gestion de cette aire.

Actions en faveur des familles vulnérables

Les moyens attribués en 2011, au titre de ce programme, soit 1 184 826 €, ont permis le financement des dispositifs relatifs à l'accompagnement des familles dans leur rôle de parents (24 265 €) et les services mandataires habilités à la protection juridique des majeurs (1 160 557 €)

La lutte contre les discriminations

Le rôle des préfets en matière de lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité des chances s'inscrit dans le cadre de la Commission pour la promotion de l'égalité des chances et la citoyenneté (COPEC). Les quatre groupes de travail mis en place au sein de la COPEC (accès à l'emploi, à l'éducation et aux loisirs, à la santé et au logement) ont conduit des travaux visant à mieux ancrer l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations dans les dispositifs publics.

En 2011, la plateforme de lutte contre les discriminations, a mis en place des actions d'information et de sensibilisation du public aux diverses formes de discrimination, notamment l'exposition interactive « La Fabrique de la Paix » qui traitait de la paix, des conflits, des préjugés et de la diversité. Abrisée à la MCNN elle a reçu la visite de 843 personnes.

La politique en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

La politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes a pour objectif de faire coïncider égalité des droits et égalité effective. La mission de la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité est dédiée à cette politique au sein de la DDCSPP. Les actions réalisées en 2011 se déclinent selon deux axes : égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle, économique, politique et sociale et promotion des droits, prévention et lutte contre les violences sexistes. En 2011, l'organisation du prix de la vocation scientifique et technique pour récompenser des jeunes filles s'engageant dans des études supérieures où les femmes sont encore peu présentes est à signaler ainsi qu'une sensibilisation à l'égalité hommes/femmes réalisée auprès du mouvement sportif.

Concernant la lutte contre les violences faites aux femmes, une formation interministérielle des professionnels a réuni une quinzaine de personnes en contact avec des victimes de violences. Un travail partenarial s'est engagé pour rédiger un protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.

La rénovation urbaine et la politique de la ville

La politique de la ville a pour objet de réduire de façon significative les inégalités sociales entre les citoyens et les écarts de développement entre les territoires, notamment en matière d'emploi, de développement économique, de réussite éducative, de santé et de sécurité publique. Elle contribue à l'égalité des chances et à la lutte contre les discriminations. Elle fournit aux secteurs dégradés, des perspectives de développement en les arrimant aux dynamiques des territoires dans lesquels ils se situent.

Renouvellement urbain et programme de l'ANRU

Le programme national de rénovation urbaine dont la gestion a été confiée à l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) vise à renforcer l'attractivité et à améliorer le cadre de vie de certains quartiers en difficulté situés en zones urbaines sensibles (ZUS), en favorisant la mixité sociale par le développement et la diversification de l'offre de logements et le réaménagement des espaces publics.

En Nièvre, une convention pluriannuelle de rénovation urbaine du quartier de la Grande Pâturage a été formalisée en 2007 entre la ville de Nevers et l'ANRU. Cette convention prévoit un financement de l'agence par voie de subventions d'un montant de 17,45 M€ sur la période 2007-2012 pour un montant global initial de l'opération estimé à 57,35M€ HT. Le redéploiement d'une partie des économies dégagées sur le poste « démolition » a permis par voie d'avenant signé le 14 décembre 2011 de procéder à des

ajustements opérationnels dans le respect des enjeux fondamentaux du projet et du calendrier d'exécution, portant ainsi la participation financière de l'ANRU à 15,41 M€.

L'état d'avancement des opérations physiques dresse au 31 décembre 2011 le bilan intermédiaire suivant :

- démolition de 360 logements terminée en 2008,
- livraison de 115 logements et construction en cours de 62 logements, le démarrage des 58 derniers logements s'effectuant en 2012
- travaux de réhabilitation de 221 logements réalisés en 2010 et 2011,
- démarrage fin 2010 des opérations d'aménagement des espaces publics dans le quartier et de résidentialisation des pieds d'immeubles,
- démarrage de la construction d'un équipement polyvalent (centre socio-culturel et d'animation) au cœur du quartier début 2011.

Sur le plan financier, le montant des subventions octroyées s'élève à 14 M€ (92% de la convention).

L'après-ANRU se dessine à l'horizon 2012 avec la mise en œuvre d'un dispositif de sortie visant à pérenniser et consolider les investissements réalisés au titre de la rénovation urbaine et l'élaboration d'un plan stratégique local pour le quartier de la Grande-pâture.

La politique de la ville

Au-delà du renouvellement urbain, la politique de la ville, par l'intermédiaire de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSE), soutient les initiatives des associations, collectivités et établissements publics qui œuvrent au développement social des quartiers en particulier, dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

Les CUCS reconduits en 2010, ont pour objet de définir le cadre des relations entre l'État, les communes ou les agglomérations pour la conduite et le financement de la politique de la ville et de la cohésion sociale. 5 champs sont retenus comme prioritaires : l'habitat et le cadre de vie, l'accès à l'emploi et le développement économique, la réussite éducative, la santé, la citoyenneté et la prévention de la délinquance. Dans la Nièvre, 10 quartiers sont concernés : *Nevers : Grande Pâture/Bas Montôts – Bords de Loire/Courlis – Le Banlay ; Fourchambault : La Fonderie – La Garenne – Le Pont ; Garchizy : Les Révériens ; Varennes Vauzelles : Henri Choquet et Crot Cizeau ; Cosne : St Laurent.*

En 2011, les associations répondant aux objectifs des contrats urbains de cohésion sociale de l'agglomération de Nevers et de la ZUS Saint Laurent à Cosne-Cours-sur-Loire, ont bénéficié d'une enveloppe annuelle de crédits de l'ACSE de près d'un million d'euros. Cette enveloppe a permis de développer des actions destinées à améliorer la vie des habitants des quartiers prioritaires au travers d'un accompagnement renforcé à l'emploi, la réussite éducative, l'habitat, la santé, et la sécurité.

Plusieurs points forts sur 2011 : la poursuite du dispositif de réussite éducative de l'agglomération de Nevers avec une enveloppe en baisse de 28 % a nécessité une réorganisation du dispositif avec la suppression de 2.5 postes ; la prorogation des CUCS jusqu'au 31 décembre 2014 ; la relance de la gestion urbaine de proximité ; la mise en place d'un chantier insertion rénovation qui a permis l'embauche de 10 personnes du quartier concerné par l'ANRU sous contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Pour 2012, les objectifs opérationnels sont les suivants : transformer la Maison de la Prévention et de l'Accès aux Soins en centre de santé, améliorer les délais de versement des subventions aux associations, réactiver les conventions de gestion urbaine de proximité.

Services aux citoyens et modernisation des services de l'État

L'administration connaît depuis ces dernières années une accélération de la mise en œuvre des réformes du fait de multiples facteurs : prise en compte du progrès technique qui a modifié sensiblement le travail de l'administration, prise de conscience collective des enjeux environnementaux, évolution de la société et de l'attente des usagers-citoyens-contribuables vis-à-vis de leur administration, crise économique et charge de la dette publique.

Dans l'administration déconcentrée de l'État, cela se traduit, au quotidien, par des efforts de rationalisation des moyens (augmentation de la performance et des compétences), ainsi que par des économies d'échelles dans l'organisation et le fonctionnement des structures, initiés dans le cadre du développement durable.

L'État exemplaire

La politique immobilière de l'État

La politique immobilière de l'État a pour objectif d'optimiser l'occupation et l'entretien du parc immobilier de l'État tout en intégrant les nouveaux enjeux comme la réduction de la consommation énergétique des bâtiments et la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP).

Le schéma pluriannuel départemental de stratégie immobilière de l'État (SPSI) de la Nièvre prévoit les orientations en termes d'implantation des services de l'État. L'année 2011 a été marquée par :

- l'accueil dans les locaux de la préfecture, de la subdivision Nièvre de l'unité territoriale de la DREAL, renforçant les liens de travail existants entre ce service et le guichet unique des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et le pôle des procédures d'enquêtes publiques ;
- le regroupement progressif des anciens services fiscaux, rue Jeanne d'Arc vers le nouveau centre des finances publiques, rue Henri Barbusse à Nevers (ancienne trésorerie générale) ;
- l'installation de l'antenne de l'agence territoriale de la direction départementale des territoires à la sous-préfecture de Cosne-Cours-sur-Loire, permettant une amélioration des conditions de travail des agents.

Pour accompagner la politique immobilière de l'État dans la Nièvre, il a été mis en place début 2011 la cellule départementale de la politique immobilière de l'État qui s'organise notamment avec le responsable du bureau bâtiment politique énergétique de la DDT, le responsable France Domaine, le responsable du patrimoine immobilier de l'État et le chargé de mission du pilotage et de la performance de la préfecture de la Nièvre. En lien avec cette cellule, il sera prochainement créé le pôle interministériel de l'immobilier qui assurera notamment l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la programmation pluriannuelle de travaux.

Les mutualisations

Dans la logique d'un État plus efficace et plus économe, un schéma départemental des mutualisations a été validé le 23 juin 2011 portant sur les cinq champs suivants : gestion des ressources humaines, budget et achats, logistique et communication, gestion des archives et services juridiques. Les premiers travaux qui ont abouti en 2011 répondent à une logique de proximité de sites (courrier, reprographie...). Les projets 2012 portent sur des mutualisations de compétences avec la création d'un service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication et la constitution d'un pôle « immobilier » de l'État.

Le réseau de relais de services publics (RSP)

Le réseau de relais de services publics (RSP) de la Nièvre qui comporte 13 structures répond aux objectifs de la « charte sur l'organisation de l'offre des services publics et au public en milieu rural ». Ce sont des guichets d'accueil polyvalents qui offrent, en un même lieu, un accès aux informations et services relevant des administrations de l'État et des organismes publics à vocation sociale.

Dans ce cadre, le partenariat conclu entre l'État et neuf opérateurs nationaux de services (La Poste, EDF, SNCF, GDF Suez, Pôle emploi, l'Assurance maladie, la CNAF, la MSA et la CNAV), relatif à la démultiplication de l'offre de services accessibles dans des lieux uniques en milieu rural, a permis de mettre en place un dispositif de bornes de visio-guichets. La première borne « usager » a été inaugurée le 7 octobre 2011 à Lormes. Au total, ce sont 15 bornes qui seront déployées sur le territoire : 5 bornes « expert » au sein des administrations et 10 bornes au cœur des territoires à disposition des usagers.

La délivrance des titres à la préfecture et en sous-préfectures

Délivrance des titres et citoyenneté

Les services de délivrance des titres de la Préfecture ont connu en 2011 quelques difficultés conjoncturelles qui ont généré des retards notamment dans l'instruction des dossiers Carte Nationale d'Identité (CNI) et Passeports. Ces difficultés expliquent la baisse de la place de la préfecture au plan national dans le cadre du rapport du député LE FUR, sur les délais de délivrance des titres. Par contre, le baromètre des services publics qui mesure la satisfaction des usagers au regard des 11 engagements du référentiel Marianne place la Nièvre en 9^{ème} position.

Si le nombre de dossiers CNI a baissé de 9% par rapport à l'année dernière, il convient de noter une hausse parallèle de 4% du nombre de passeports.

Le Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV) et permis de conduire

L'année 2011 est la deuxième année complète d'activité du SIV. Les guichets de la préfecture ont traité 50 325 opérations contre 48 408 en 2010. S'agissant des permis de conduire, on note une légère augmentation puisque 9 794 permis ont été délivrés en 2011 contre 9 618 en 2010. Le nombre de suspensions de permis de conduire a augmenté de 10,5%. Cette augmentation s'explique par la mise en œuvre de suspensions au titre de la conduite sous l'emprise de stupéfiants mais aussi par l'accroissement significatif des suspensions au titre des excès de grande vitesse.

L'année 2011 a été marquée par la candidature de la préfecture à la certification QUALIPREF. A cet effet des travaux dans le hall d'accueil ont été réalisés ; ils constituent une marche d'accès à la certification. En accompagnement, des groupes de travail ont réfléchi à l'amélioration de l'accueil dans sa globalité. Un comité local des usagers a été installé pour suivre le respect des engagements de la préfecture.

Au mois de décembre, un questionnaire de satisfaction a été lancé auprès du public de la préfecture. Sur les 300 questionnaires distribués sur une dizaine de jours par l'hôtesse d'accueil, 155 personnes ont répondu. Il ressort de cette enquête un très bon taux de satisfaction puisque 95,24% des personnes interrogées sont satisfaites de l'accueil par les services de la préfecture et 93,84% par l'accueil ou l'information donnée par téléphone. Il convient de noter que 99% des personnes interrogées s'étaient rendues à la préfecture au service des immatriculations et des permis de conduire.

A la sous-préfecture de Clamecy, on compte 8 469 visites concernant les cartes grises / non gages, les permis de conduire, les carnets et livrets de circulation et les associations loi 1901 ainsi que 2 616 dossiers instruits en sous-préfecture avant transmission en préfecture pour production du titre.

Pour la sous-préfecture de Château-Chinon, il est constaté : un nombre de CNI quasiment stable (-0,7%) avec 2 056 titres délivrés, une augmentation sensible de 40,65% du nombre de demandes de cartes grises avec 557 dossiers déposés, une augmentation de 21,38 % du nombre de personnes appelées à passer une visite médicale avec 176 candidats en 2011 et une stabilisation des demandes d'autorisation relatives aux manifestations publiques ou sportives avec 26 événements organisés.

A la sous-préfecture de Cosne-Cours-sur-Loire 4 730 personnes ont été accueillies dont 4 038 pour une carte nationale d'identité. 742 personnes ont été prises en charge au niveau des commissions médicales des permis de conduire.

A la direction départementale des finances publiques

La mise en œuvre des engagements de qualité

Dès 2004, la DGFIP s'est engagée dans une démarche forte d'amélioration du service rendu aux usagers au travers du programme « pour vous faciliter l'impôt » (PVFI).

Depuis 2011, le référentiel Marianne conforte ces engagements, applicables aux services de la direction départementale des finances publiques ayant une mission fiscale. L'objectif d'une démarche d'accueil unifiée pour tous les services a conduit au déploiement progressif de ce référentiel dans les trésoreries relevant du secteur public local et hospitalier en 2012 et 2013. Le conciliateur fiscal est de plus en plus sollicité. Pour l'année 2011, 278 saisines ont été reçues (251 en 2010), avec un taux de réponse dans le délai de 30 jours, de 73,99%. Les comités d'usagers particuliers et professionnels ont été créés pour évaluer le niveau du service rendu et proposer les améliorations qu'il serait possible d'apporter.

Le développement des téléprocédures

La mise en ligne du compte fiscal offre aux usagers, des services de plus en plus performants qui font l'objet de campagnes régulières d'information et de promotion. S'agissant des particuliers, près de 24 433 contribuables ont télédéclaré leurs revenus en 2011 (21 065 en 2010) et 14 976 nouvelles adhésions aux moyens modernes de paiement ont été enregistrées. Pour les professionnels, 8 572 entreprises ont transmis leurs déclarations de résultats par voie dématérialisée en 2011 (8 114 en 2010) et 4 167 entreprises ont adhéré à TéléTVA (3 092 en 2010). La part des recettes professionnelles acquittées par téléprocédure a représenté 71,17% de ces recettes en 2011 (56,58% en 2010). Par ailleurs, la DDFIP poursuit son partenariat avec la Chambre des Notaires. Le développement de l'application télé@ctes a permis d'améliorer les délais de publication des actes et de réponse aux renseignements.

La déclarations des revenus : la campagne d'information pour la souscription des déclarations de revenus a, en 2011, mobilisé encore très fortement les services. Les trésoreries de proximité ont renseigné 3 095 usagers (2 404 en 2010). Une campagne de presse a été menée en avril/mai pour rappeler les modalités déclaratives de la déclaration pré-remplie, présenter les principales nouveautés fiscales et promouvoir la télédéclaration. En 5 semaines, 32 234 personnes ont été renseignées sur site ou téléphoniquement, à rapprocher du nombre de déclarations déposées (environ 131 000).

L'amélioration de l'exercice des missions foncières

La réforme Centre des Impôts / Centre des Impôts fonciers, permet d'offrir à l'utilisateur particulier le même interlocuteur pour l'impôt sur le revenu et les impôts locaux ; à cet effet, la partie fiscale des impôts locaux, qui était gérée par le Centre des Impôts fonciers (CDIF) à Nevers, a été transférée dans les quatre Centres des Impôts (Château-Chinon, Clamecy, Cosne sur Loire et Nevers). La numérisation du cadastre concerne à ce jour 281 communes sur 312 (226 fin 2010). Le programme de numérisation devrait s'achever en 2012. La mise en ligne du plan sur Internet fonctionne de façon satisfaisante et rencontre un grand succès. Le Serveur Professionnel des Données Cadastre (SPDC) connaît un fort degré d'utilisation : à ce jour, près de 95% des extraits d'actes sont confectionnés par les notaires via cet outil.

A la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Promotion et soutien à la vie associative

La Mission d'Accueil et d'Information des Associations (MAIA) de la Nièvre, composée des correspondants « associations », des services de l'État et des organismes chargés de la gestion d'un service public, est chargée d'apporter conseil et informations aux dirigeants et bénévoles associatifs. A noter en 2011, l'accompagnement en lien avec l'ARS et l'UT-DIRECCTE de l'une des plus importantes associations gestionnaire d'établissements médico-sociaux du département.

S'agissant de la formation des bénévoles associatifs, la DDCSPP a animé et piloté deux actions : élaboration du programme annuel et réponse à l'appel à projet régional portant sur les formations à destination d'un public spécifique de bénévoles. Traditionnellement organisées sur Nevers, les formations

ont été doublées en 2011, notamment sur Cosne, de sorte à répondre aux besoins des territoires tout en restant en adéquation avec les moyens des associations formatrices.

La fonction de délégué départemental à la vie associative comporte des missions d'animation et de pilotage. A signaler en 2011, l'organisation d'une animation des acteurs associatifs à la mise en œuvre des nouvelles exigences européennes en matière d'aide de l'État, réalisée le 27 janvier et regroupant une centaine de personnes des secteurs social, médico-social et sportif.

La protection économique des consommateurs

La population de la Nièvre vieillit et détient le revenu moyen par habitant le plus bas de la Bourgogne. Souvent plus vulnérables, les consommateurs méritent une protection particulière, notamment sur les postes budgétaires majeurs.

La prévention : grâce aux interventions de la DDSCPP de la Nièvre auprès des professionnels, en partenariat avec les chambres consulaires, une prévention est assurée en amont, et permet de rappeler aux acteurs économiques leurs obligations. La prévention s'opère aussi auprès des professionnels lors des interventions sur le terrain (575 contrôles en 2011). La DDSCPP organise par ailleurs tous les mercredi après-midi une permanence spécialisée dans le secteur du droit de la Consommation.

Les nouveaux types de plaintes : au-delà des plaintes traditionnelles (automobile, pratiques trompeuses ou réparations à domicile), la DDSCPP est toujours destinataire de nombreuses plaintes dans le domaine de la téléphonie mobile, pour lesquelles les dispositifs nationaux mis en place avec les opérateurs favorisent la résolution amiable des litiges. Une dizaine de plaintes a par ailleurs été reçue en 2011, pour des pratiques de démarchage agressif d'entreprises locales du secteur de l'équipement de la maison.

Pour une protection plus efficace : la DDSCPP a renforcé ses actions en 2011 dans les secteurs suivants :

- La protection économique du consommateur dans le secteur immobilier et dans le secteur de la grande distribution avec un suivi des campagnes promotionnelles.
- Le secteur du service à la personne (services d'aide à domicile, maisons de retraite, travaux à domicile),
- Le secteur de l'hébergement touristique. A titre d'exemple, la fermeture administrative par arrêté préfectoral d'un établissement pour non-respect des règles d'hygiène.
- La veille concurrentielle, destinée à identifier les pratiques abusives qui entravent le bon fonctionnement de la concurrence. En 2011, la DDSCPP a identifié 16% des pratiques abusives de la région, soit 12 points de plus qu'en 2010.

Sur un plan plus général, le taux d'anomalie par action a augmenté de 20% en 2011 grâce à un ciblage plus fin des interventions.

Sécurité des accueils collectifs de mineurs

La DDSCPP réalise des contrôles dans les centres de loisirs et centres de vacances accueillant des mineurs, structures particulièrement nombreuses dans la Nièvre.

Il s'agit de vérifier d'une part au moment de la déclaration des séjours si le nombre et les diplômes des animateurs et directeurs des centres sont bien conformes aux obligations réglementaires, puis lors des séjours, afin de vérifier la qualité du projet pédagogique et éducatif et le fait que la sécurité physique et morale des mineurs accueillis est bien assurée.

En 2011, 44 centres (avec ou sans hébergements) ont été contrôlés, sans que les constatations des conseillers ne requièrent de suites administratives.

Sécurité des équipements de l'animation sportive et de loisirs : en 2011 un nombre important d'avis et de contrôles a été réalisé : 36 déclarations et contrôles d'équipements sportifs ; 7 homologations de circuits ; 130 déclarations d'éducateurs sportifs ; 171 avis portant sur les manifestations sportives.

La mission d'information et de conseil de l'unité territoriale Nièvre de la DIRECCTE de Bourgogne

L'Unité Territoriale Nièvre de la DIRECCTE de Bourgogne a notamment pour mission de faciliter l'accès au droit du travail. Cette mission est assurée non seulement par les agents de contrôle de l'inspection du travail lors de leurs contrôles en entreprises mais aussi par un service de renseignements du public. Près de 3 500 personnes ont été reçues pour une demande de renseignements dont plus de 2 000 au service de renseignements en droit du travail. Dans le même temps ce sont plus de 7 000 réponses à des demandes de renseignements téléphoniques qui ont été données dont plus de 6 000 par le service renseignements en droit du travail.

Le Service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de guerre (ONACVG)

L'ONACVG a mené une politique d'amélioration de l'accueil et des services rendus aux usagers en travaillant sur le Référentiel Marianne. Il est à noter que le Service départemental de l'ONACVG qui tient à jour l'annuaire de toutes les associations d'anciens combattants et patriotiques, réalise tous les mois une feuille d'information à destination de toutes les administrations et associations concernées.

Le Service Territorial de l'Architecture et du patrimoine (STAP)

En 2011, le STAP de la Nièvre a amélioré son action en faveur des publics par un renforcement de sa présence sur le terrain, des permanences tenues dans les collectivités locales, des réponses concertées dans le cadre des tournées organisées par l'atelier d'aménagement et un travail de relais et d'accompagnement des nombreuses associations de sauvegarde du patrimoine.

Les Archives départementales de la Nièvre

Le contrôle scientifique et technique exercé par le directeur des Archives départementales sur les archives vise aussi à optimiser la gestion de l'information et du cycle de vie des documents administratifs.

Dans le contexte particulier de cette année 2011, sont à souligner les efforts menés par plusieurs services afin d'actualiser leurs procédures d'archivage et de traiter, en vue de versements ou éliminations réglementaires, les importants arriérés d'archives accumulés depuis 2006.

Le service départemental de communication interministérielle:

Ce service fait parvenir, à l'ensemble des médias locaux et régionaux, l'agenda du préfet chaque semaine, et de façon régulière des communiqués de presse (84 en 2011). Il prépare les dossiers de presse et gère les demandes d'informations ou d'interviews (97 en 2011). Cette procédure centralisée permet d'assurer une véritable cohérence dans la communication de l'État.

Le portail Internet des services de l'État constitue aujourd'hui l'un des principaux outils de communication auprès du grand public. La page d'accueil est mise à jour régulièrement ainsi que les démarches administratives. En 2011, la moyenne mensuelle est de 5 130 visites.

La lettre de l'État lancée en juillet 2011, paraît environ tous les 3 mois. Elle est destinée à un large public : élus, professionnels, associations...et diffusée par voie de messagerie.

2 émissions radio mensuelles et bimensuelles ont été lancées en septembre 2011 en partenariat avec RCF Nièvre et Radio Nevers. Les services de l'État ont ainsi la possibilité de présenter aux auditeurs une politique publique, une mesure ou une mission spécifique en 10 à 15 minutes.

Relations avec les collectivités locales et finances publiques

Intercommunalité

Au cœur des réformes des institutions lancées depuis quelques années par le ministère de l'Intérieur, le bureau des collectivités locales de la préfecture a été mobilisé cette année par le chantier emblématique de la rationalisation de la carte intercommunale.

L'année 2011 a été principalement consacrée à la préparation et à la rédaction du projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

Guidés par les orientations de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, les préfets étaient chargés d'élaborer un schéma avant le 31 décembre 2011 qui devait servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale. Ce schéma devait viser la couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre, la rationalisation des périmètres des EPCI existants et la réduction du nombre de syndicats devenus obsolètes.

Pour atteindre cet objectif de multiples réunions se sont tenues sous l'égide du préfet et des sous-préfets d'arrondissement. Un large travail de concertation a été mené en amont de la rédaction du projet de schéma. Le projet de schéma qui a été présenté aux membres de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) renouvelée était la traduction des réflexions des services de l'État et des élus.

Cependant, lors de la phase de concertation sur le projet de schéma, les élus ont largement manifesté leur opposition suscitée notamment par le calendrier de rationalisation jugé trop court pour répondre aux enjeux communs locaux. La CDCI réunie en session plénière le 14 octobre 2011 a confirmé ce rejet massif en votant à l'unanimité contre le projet de schéma départemental.

Prenant acte de cette opposition, le Premier Ministre a donc décidé d'ouvrir de nouveaux délais au-delà du 31 décembre 2011 pour favoriser l'émergence de nouveaux projets de rationalisation.

L'année 2012 sera donc l'année de la poursuite des réflexions avec les élus et de la mise en œuvre de quelques mesures sur lesquelles le consensus existe et du rattachement des communes isolées rendu obligatoire par la loi du 16 décembre 2010.

Contrôle de légalité

Le volume des actes transmis en 2011 en préfecture et aux sous-préfectures est en augmentation de 13,74% avec 22 713 actes déposés au titre du contrôle de légalité contre 19 970 actes en 2010. 66 lettres d'observations ont été envoyées tous domaines confondus au cours de l'année dont 25 recours gracieux. 3 actes ont été transmis au tribunal administratif en 2011 (1 en 2010) et la chambre régionale des comptes a été saisie pour 8 actes budgétaires.

La @ administration

La « @ administration » en matière de contrôle de légalité concerne aujourd'hui via le dispositif ACTES (Aide au contrôle de légalité dématérialisé) 35 collectivités territoriales contre 25 en 2010 soit une augmentation de 40%. Le nombre d'actes transmis par voie électronique a connu cette année une augmentation particulièrement significative de 76% par rapport à l'année dernière (594 actes télétransmis en 2010 et 1 641 en 2011).

Les dotations de l'État versées aux collectivités locales

DOTATIONS	2010	2011
Fonds de Compensation de la TVA	16 356 020	12 689 421
Dotation Globale de Fonctionnement communes	45 407 129	44 416 942
Dotation Globale de Fonctionnement EPCI	17 068 130	16 422 792
Dotation Globale de Fonctionnement Département	66 118 693	66 649 827
Dotation de Solidarité Urbaine	2 054 981	2 083 313
Dotation de Solidarité Rurale	5 888 078	6 075 559
Dotation Nationale de Péréquation	1 854 446	1 920 193
Dotation compensation des pertes de bases de TP (taxe professionnelle)	538 809	32 420
FDPTP (fonds départemental de péréquation de la TP)	5 810 137	5 480 999
Fonds de compensation de la fiscalité transférée	873 184	870 366
Compensations d'exonérations sur TH TFB TFNB	13 460 801	9 591 344
Dotation de compensation de la TP	2 527 562	1 492 056
Dotation de compensation suppression part salaires	197 146	"supprimée"
Amendes de police	642 485	678 212
Radars automatiques	343 057	681 333
Dotation spéciale instituteurs	5 616	5 616
Dotation d'équipement des collèges	1 271 856	1 271 856
FMDI (fonds de mobilisation départementale pour insertion) 1ère part	962 725	830 962
FMDI 2ème part (péréquation)	597 033	542 615
FMDI 3ème part (insertion)	338 845	253 569
Elu Local	656 788	664 734
Taxe Additionnelle sur les droits de mutations	2 349 380	2 602 237
Fonds national de péréquation des DMTD (dotation de mutation à titre onéreux) des départements		4 905 655
Dotation pour transferts de compensations d'exonération de FDL (fiscalité locale directe) aux départements		6 886 728
Compensation relais de la TP	78 009 376	78 541 447
DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la TP) communes et EPCI		1 580 228
DCRTP département		9 964 983
FNGIR (fonds national de garantie individuelle de ressources) communes et EPCI		3 049 115
FNGIR département		7 667 908
FNGIR prélèvement communes et EPCI		-19 230 097
TOTAL	263 332 277	268 622 333

Autres financements

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a été créée par l'article 179 de la loi de finances pour 2011 et résulte de la fusion de la dotation globale d'équipement (DGE) et de la dotation de développement rural (DDR). Elle trouve son origine dans les décisions du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 11 mai 2010 en faveur des territoires ruraux. La DETR a pour objectif de financer la réalisation d'investissements ainsi que de projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique.

L'année 2011 a été une année transitoire dans l'attente de la parution de tous les textes réglementaires. La composition de la commission consultative d'élus pour 2011 a résulté de la fusion des deux commissions antérieures relatives à la DGE et à la DDR. Durant le second semestre de l'année, a été lancée la préparation des élections pour la désignation des membres de la commission pour 2012. Compte tenu du fait que les deux associations locales d'élus ont présenté une liste commune, le scrutin électoral n'a pas eu besoin d'être organisé. Au cours de cette année, **187 projets ont été programmés pour un montant global de 4 784 311 €.**

Par ailleurs, **526 533 €** ont été consacrés aux subventions exceptionnelles du ministère de l'Intérieur.

Finances Publiques

La Direction Départementale des Finances Publiques de la Nièvre (DDFIP) a réalisé en 2011 ses missions traditionnelles de tenue des comptes et d'exécution budgétaire.

En 2011, le réseau des comptables de la DDFIP de la Nièvre a contrôlé et payé les dépenses, encaissé les recettes et tenu la comptabilité de 1 224 budgets. 351 622 titres de recettes ont ainsi été pris en charge par les services en 2011. 473 146 mandats ont également été contrôlés en 2011. L'amélioration continue du taux de recouvrement des produits locaux (98,2 % en 2011) reste une préoccupation majeure de la DDFIP.

La DDFIP a procédé en 2011 à l'arrêté et au visa des comptes de gestion sur chiffres 2010 des comptables publics. Ainsi, 92,29 % des comptes de gestion (soit 1 131 comptes) ont été remis aux ordonnateurs du département au 15 mars 2011, permettant à ces derniers de connaître de manière anticipée leurs résultats et d'élaborer un budget 2011 sincère et fiable.

La tenue des comptes a été effectuée avec un souci constant de maintien et de renforcement de la qualité comptable dans le but ultime à moyen terme de certification des comptes du secteur public local.

Le conseil financier et fiscal aux collectivités locales a été, en 2011, au cœur de l'activité du service Fiscalité Directe Locale (FDL) de la DDFIP.

Afin de répondre aux attentes des élus locaux en matière de conseil financier et fiscal, les bases d'imposition doivent être communiquées aux collectivités locales. Dans le département de la Nièvre, les notifications des états 1259 sont intervenues pour la totalité des communes au 24 mars 2011 et pour la totalité des EPCI au 12 avril 2011.

Le service a accompagné les collectivités locales dans la réforme de la taxe professionnelle initiée en 2010 et achevée en 2011 par la mise en place de mécanismes compensateurs que constituent le FNGIR (fonds national de garantie individuelle de ressources) et la DC RTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle). Pour 2011, l'État a versé 10,7 millions de FNGIR et 11,5 millions de DC RTP. Les collectivités ont quant à elles reversé 19,2 millions d'euros de FNGIR. (Cf tableau page 34).

En vue d'assurer une trésorerie mensuelle régulière aux collectivités locales, un montant total de 233,3 millions d'euros a été versé en 2011 à l'ensemble des collectivités locales du département de la Nièvre.

La promotion et le développement au niveau départemental d'outils modernes d'échanges

En 2011, la dématérialisation a été renforcée par la signature de 5 conventions portant sur le secteur de la paye. L'ensemble des collectivités a été habilité au Portail Gestion Publique qui permet ainsi aux élus et secrétaires de mairie de se connecter au logiciel de gestion comptable (HELIOS) et d'échanger des fichiers informatisés.

Des moyens modernes de paiements (prélèvement, mensualisation, carte bancaire, Internet) ont été proposés aux usagers des collectivités. Ainsi, 8 collectivités ont pu, grâce à l'action des services de la DDFIP mettre en place le paiement par Internet pour 16 budgets. Le premier paiement Internet est intervenu pour la Nièvre le 15 octobre 2011.

Les services de la DDFIP de la Nièvre ont renforcé leurs prestations d'expertises financières au profit des collectivités locales.

29 analyses financières rétrospectives ont été réalisées, remises et présentées par les comptables publics du réseau de la DDFIP aux élus. Les réseaux SCORE et OSIRIS ont permis de détecter 19 communes et 5 établissements publics de coopération intercommunale en difficulté. Des rencontres ont été organisées entre la Préfecture, les comptables publics et les collectivités concernées afin de trouver des solutions pérennes. Cette coopération sera poursuivie en 2012.

Chiffres clés de la direction départementale des finances publiques

L'ETABLISSEMENT DE L'IMPOT		
	2010	2011
I - Impôts d'État		
1) Articles d'Impôt sur le revenu (État 1507 - 5ème émission	130 549	130 456
Montant total des rôles d'Impôt sur le revenu émis (État 1913	116 028 037	121 901 177
2) Montant des prises en charge d'Impôt sur les sociétés émis (État R92)	993 036	770 235
Versements spontanés d'Impôt sur les sociétés (État R92	47 120 189	41 783 167
II - Impôts locaux		
1) Taxe professionnelle : nombre d'articles	11 698	12 165
2) Taxe d'habitation : nombre d'articles	129 286	129 524
3) Taxe foncière sur les propriétés bâties : nombre d'articles	105 734	106 770
4) Taxe foncière sur les propriétés non bâties : nombre d'articles	118 062	118 370
Montant global des 4 taxes en M€ (État 1389M - taxes commune, départt, région)	163 340	192 210
LE RECOUVREMENT DE L'IMPOT		
I - Recouvrement des impôts des professionnels (Total budgétaire-R92)		
1) Taxe sur la valeur ajoutée nette	163 661 789	167 494 415
2) Produits de l'enregistrement et du timbre	33 456 512	31 105 331
3) Impôt sur les sociétés	48 113 225	42 553 402
II - Recouvrement des impôts des particuliers (année courante)		
1) Impôt sur le revenu	123 409 376	132 435 023
2) Taxe d'habitation	75 509 236	77 566 410
3) Taxe foncière (PB-PNB)	107 414 399	110 159 550
4) Impôt de solidarité sur la fortune (Total budgétaire - R92	4 147 880	3 622 000

LES AFFAIRES FONCIERES				
<i>Publicité foncière</i>				
Nombre de formalités traitées			37 992	41 305
AMENDES ET PRODUITS DIVERS				
<i>I - Amendes</i>				
1) Nombre d'amendes			15 040	16 284
2) Montant recouvré (en €)			886 636	914 066
<i>II - Produits divers</i>				
1) Nombre de titres pris en charge			3 386	3 251
2) Montant des prises en charge (en €)			10 375 900	10 711 118
GESTION DES DEPOTS DE FONDS D'INTERET GENERAL				
<i>I - Activité de caisse des dépôts (CDC)</i>				
Encours moyen par type de clientèle				
<i>Notaires (en M€)</i>			57 180	59 664
<i>AJMJ (en M€)</i>			15 041	12 251
<i>Huissiers (en M€)</i>			1 002	1 355
<i>II - Activité dépôts de fonds au Trésor (DFT)</i>				
1) Nombre de comptes DFT			106	107
2) Encours au 31 décembre (en €)			8 384 383	8 851 466
MISSION DOMANIALE				
			2010	2011
Nombre d'évaluations traitées			684	860
COLLECTIVITES LOCALES				
<i>I - Eléments de charge</i>				
1) Nombre de mandats			463 748	473 146
2) Nombre de titres			303 086	351 622
Paiements dématérialisés des produits locaux				
<i>En nombre</i>			42 411	50 424
<i>En montant (en €)</i>			2 040 536	2 426 451
3) Nombre d'analyses financières			18	29
			<i>Objectifs du département</i>	<i>Résultats 2011</i>
<i>II - Indicateurs de performance</i>				
1) LES RESULTATS BOP 2011				
Délai de paiement des dépenses du secteur public local			6 jours	5,95 jours
Taux brut de recouvrement des produits locaux (de l'exercice N-1)			96,80%	98,20%
Taux de progression des paiements automatisés :				
<i>En nombre</i>			+ 10 %	+ 18,89 %
<i>En montant</i>			+ 10 %	+ 18,91 %
Taux de couverture de la dématérialisation dans le secteur public local			72,40%	72,41%
2) LES RESULTATS HORS BOP 2011				
Amélioration des services rendus aux collectivités territoriales (composantes : taux de transmission des bases fiscales 1259, taux de transmission des bases des établissements dominants).			90,00%	95,86%
Taux de transmission des bases fiscales 1259			90,00%	91,71%
Taux de transmission des bases des établissements dominants			90,00%	100,00%

unité monétaire : € ou M€ (précisé)

Education, jeunesse et sports, culture

La population scolaire de la Nièvre :

34 128 élèves sont scolarisés dans 289 écoles et établissements publics et privés

Etablissements	Public	Privé	Total
Ecoles	232	8	240
Collèges	30	4	34
Lycées	10	5	15
TOTAL	272	17	289

Effectif rentrée 2011	Elèves du 1 ^{er} degré	Elèves du 2 ^{ème} degré	Total
Public	17 174	13 724 dont 523 étudiants	30 898
Privé	997	2 233	3 230
TOTAL	18 171	15 957	34 128

La baisse globale des effectifs se poursuit et les taux d'encadrement restent favorables : 21,83 élèves par classe dans le premier degré et 23 élèves par divisions en collège, pour le lycée le nombre d'heures par élève est de 1,897.

La scolarisation des élèves handicapés

Les dossiers des élèves sont suivis par 8 enseignants référents dont un dans l'enseignement privé, et des personnels de l'Education nationale sont mis à disposition de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Le nombre d'auxiliaire de vie scolaire a été maintenu. A la rentrée 2011, ce sont 823 élèves (820 en 2010) qui sont scolarisés dans le 1^{er} et le 2nd degrés public et privé.

L'orientation

En collège, les taux de redoublement 6^{ème} et 4^{ème} continuent de baisser, et sont sensiblement inférieurs aux taux académique et national. En fin de 3^{ème}, le taux d'orientation vers la 2nd Générale et Technologique(GT) a légèrement progressé (61,1 %) alors que celui de l'académie a progressé fortement (67,7%). A l'issue de la classe de 2 GT, le taux de passage en 1^{ère} progresse également, comme le taux académique, mais est légèrement inférieur à ce dernier, et se démarque par un taux d'orientation plus élevé vers les séries technologiques.

Les examens

Le taux de réussite au DNB (diplôme national du brevet) série Collège accuse une nette baisse (77,6%), celui de l'académie aussi mais moins sensiblement (81,5 %) alors que le taux national se maintient (84,5%). Le taux de réussite au DNB, série Technologique a progressé (73 %), alors que le taux académique est en baisse pour la deuxième année consécutive.

Le taux de réussite au baccalauréat général est en nette hausse, (88 %), même si cette hausse ne compense pas la forte baisse de 2010. Le taux départemental est très légèrement inférieur au taux national (88,2%). Le taux académique a également progressé (89,4%). Le taux de réussite au baccalauréat technologique a lui légèrement baissé (81,4%) et devient de nouveau inférieur au taux national, (82,5%) alors que le taux académique poursuit sa progression (85,1%). D'une année sur l'autre, le taux départemental de réussite au baccalauréat technologique subit des variations importantes.

Les taux de réussite aux examens professionnels sont relativement satisfaisants : en forte hausse et supérieur au taux académique pour le CAP (83,6%), en baisse et inférieur au taux académique pour le BEP (75,7%). La nette baisse du taux de réussite au baccalauréat professionnel (83%) est à relativiser, les taux de réussite des deux années précédentes étant très élevés ; il est devenu légèrement inférieur au taux académique (83,2%) et au taux national (83,9%), ces deux derniers étant également en baisse.

L'affectation

Le maintien du taux d'attractivité des baccalauréats professionnels et CAP de la production (1,16 candidat pour une place) est lié à la non ouverture du CAP réalisation en chaudronnerie industrielle. Les spécialités peu attractives restent identiques aux années précédentes (technicien d'usinage, industrie des procédés). Le domaine des services a connu une forte augmentation de son taux d'attractivité (1,56 candidat pour une place), liée à l'ouverture du baccalauréat professionnel Prévention-Sécurité.

Les sorties du système scolaire

Dans le premier cycle, le taux de sortie (élèves qui ne poursuivent pas dans un établissement public de l'académie) baisse, et devient inférieur ou égal au taux académique de la 6^{ème} à la 4^{ème} mais demeure cependant supérieur au niveau 3^{ème}.

Dans le second cycle, le taux départemental de sortie en fin de seconde professionnelle a augmenté de façon conséquente (16% des élèves), et redevient supérieur au taux académique, en augmentation lui aussi (14%). Le taux de sortie en fin de première professionnelle a très légèrement diminué (13,7%), mais reste supérieur au taux académique en hausse (11,6%). Le taux de sortie en fin de 2nd Générale et Technologique continue de progresser (9,8%) alors que le taux académique a encore diminué (6,0%). Le taux de sortie en fin de première a nettement baissé (4,5%) et est légèrement supérieur au taux académique, en légère hausse (4%).

Les élèves sortants sans qualification et repérés sans solution sont pris en charge par les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs. Des entretiens conjoints entre les conseillers des CIO, les Missions Locales et les personnels de la Mission Générale d'Insertion sont proposés aux jeunes, afin d'élaborer un parcours d'insertion, et d'assurer leur suivi.

L'aide aux élèves en difficulté

Programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) :

En école primaire : cette mesure est destinée aux élèves qui risquent de ne pas maîtriser les connaissances et compétences identifiées comme indispensables par les repères du socle commun à la fin d'un cycle. En 2011, les PPRE ont concerné 956 élèves soit près de 9% des élèves du primaire.

En collège : ils s'adressent en priorité aux élèves dont les évaluations diagnostiques en début de 6^{ème} révèlent des retards significatifs dans les apprentissages fondamentaux. Tous les établissements disposent d'heures spécifiques pour la mise en œuvre de ces PPRE.

L'aide personnalisée

L'aide personnalisée à l'école, donne aux maîtres la possibilité de traiter, en prolongement de la classe, les difficultés d'apprentissage. Sur l'année scolaire 2010-2011, 7 412 élèves ont bénéficié de l'aide personnalisée dans la Nièvre dont 1 662 élèves qui relèvent de l'éducation prioritaire.

Les stages de remise à niveau

Les stages de remise à niveau complètent le dispositif pour les élèves de CE1, CM1 et CM2 qui en ont besoin. Organisés pendant les vacances scolaires de printemps et d'été, 80 stages ont été organisés pour 324 élèves sur l'année scolaire 2010-2011, dont 40% relevaient de l'éducation prioritaire.

Internats d'excellence

Les internats d'excellence accueillent des élèves en difficulté sociale pour favoriser, par une prise en charge particulière, leur réussite. Pour la rentrée scolaire de septembre 2011, deux nouveaux établissements ont été labellisés : le collège Noël Berrier à Corbigny et le Lycée Professionnel F. Mitterrand de Château-Chinon. Pour ce dernier, les places labellisées présentent le double objectif de s'adresser à des élèves en difficulté sociale mais également de bénéficier à des jeunes filles qui s'orientent dans une voie majoritairement investie par les garçons.

Prévenir l'absentéisme et le décrochage scolaire

Des moyens importants sont attribués pour le fonctionnement d'une classe-relais qui accueille des collégiens en situation de décrochage pour une prise en charge individualisée et l'élaboration d'un projet. Ce sont 20 jeunes qui ont été accueillis en classe-relais pour des périodes de 7 semaines éventuellement renouvelables.

Associer les parents d'élèves à la réussite de leurs enfants

La mallette des parents : ce dispositif consiste à resserrer les liens avec les parents des élèves les plus en difficulté et les plus absentéistes, avec des séances d'informations sur le fonctionnement du collège, l'importance de la scolarité, les enjeux de l'orientation et un travail sur la parentalité. Ces actions qui ont un véritable impact sur la scolarité des élèves, en particulier en terme d'assiduité et de comportement concernent 9 collèges du département. Des actions de soutien à la parentalité sont également organisées en lien avec les fédérations de parents d'élèves et les associations dans le cadre des réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (R.E.A.A.P.) co-pilotés par l'Inspection Académique, la CAF, le Conseil Général et la Ville de Nevers.

Les initiatives en faveur de la Jeunesse

La promotion et le développement des pratiques socioculturelles de qualité :

Parmi les 17 actions financées en 2011, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique éducative territoriale, le projet intitulé « Création d'un spectacle chorégraphié sur le thème de Roméo et Juliette » est à signaler. Les 20 jeunes participants ont produit à la Maison de la Culture de Nevers et de la Nièvre le 29 mai 2011 un spectacle d'une réelle qualité. Pour le reste, le soutien financier a concerné des projets orientés sur le champ de l'éducation à l'information, sur celui de l'éducation à l'image, sur le secteur des arts plastiques, sur l'accompagnement et la participation des jeunes et huit dans le domaine des pratiques physiques et sportives.

La professionnalisation et le développement de l'emploi des jeunes dans les secteurs des métiers de la Jeunesse et du Sport

Les certifications et évaluations des candidats : 10 évaluations ont été réalisées sur les diplômes professionnels de niveau 4.

Les postes FONJEP : près de 40 postes au bénéfice des associations d'éducation populaires, sont gérés par la DDCSPP. Une analyse globale des postes et de leur durée a été conduite en 2011.

L'attribution des bourses BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) : le BAFA n'est pas un diplôme professionnel, mais il est nécessaire pour encadrer les enfants ou adolescents qui fréquentent les centres de vacances et de loisirs. Une bourse l'État a été attribuée à 58 diplômés en 2011.

La qualité éducative des accueils collectifs de mineurs

Le contrôle : les inspections et visites opérées durant les périodes de congés scolaires ont permis de rencontrer quarante cinq structures, (établissements, camps...) avec ou sans hébergement.

La plate-forme départementale « Accompagnement des Jeunes » : espace de concertation et de coordination des acteurs de jeunesse, s'est réunie six fois en 2011. Ses travaux ont notamment porté sur la qualité éducative des accueils 11-17 ans (suivi des accueils, projet de création d'un label).

Promotion et développement des pratiques sportives et socioculturelles

Les certifications et les formations aux métiers du sport

Deux formations aquatiques ont été organisées dans la Nièvre : la révision du certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître nageur sauveteur en octobre 2011 pour vingt personnes et les épreuves du Brevet National de Sauvetage et de Secourisme Aquatique qui ont réuni 22 candidats.

Le développement des pratiques sportives

La Nièvre est le premier département de Bourgogne en terme de licenciés par rapport à sa population (près de 50.000). Le sport est porteur d'enjeux fondamentaux pour l'avenir de la société française, vecteur de cohésion sociale, porteur d'une éthique, favorisant la socialisation des jeunes par les apprentissages et le bien être d'une population en bonne santé. L'État est le garant de ces objectifs.

Le développement du sport pour le plus grand nombre : le financement du « sport pour tous » dans la Nièvre en 2011, a progressé de 3% par rapport à l'année 2010. Les crédits ont été employés de la façon suivante :

- 404 624 € de crédits du Centre National de Développement du Sport (CNDS) - part territoriale au Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de la Nièvre, aux Fédérations et Comités ainsi qu'aux associations sportives locales, notamment aux associations sportives scolaires.
- 60 741 € ont été consacrés à l'accompagnement éducatif des jeunes scolarisés.
- 62 462 € de crédits CNDS sur la part équipement : ils permettent de financer des projets de construction/rénovation d'équipements sportifs de proximité, le développement de la pratique sportive des habitants des quartiers en difficulté et des jeunes scolarisés ainsi que la mise en accessibilité des équipements sportifs pour les personnes handicapées.

Les fonctions éducative et sociale, les publics cibles : le but du coupon sport est de promouvoir le sport comme vecteur d'éducation et facteur d'intégration sociale. Ce dispositif permet aux jeunes issus des familles socialement désavantagées, de financer une partie de la licence sportive annuelle. L'ouverture progressive des critères a connu un réel succès: près de 330 coupons délivrés en 45 jours, soit autant qu'en 4 ans.

Le soutien au mouvement sportif : le dispositif des contrats aidés « **Plan Sport Emploi** » (PSE), contribue à la promotion et à la pérennisation de l'emploi dans le mouvement sportif. En 2011, huit PSE sont recensés dans la Nièvre, soit un montant de crédits mobilisés de 40 650 €. Ce montant représente 12% des crédits CNDS délégués à la Nièvre.

L'attribution des médailles Jeunesse et Sport : cette distinction récompense des personnes ayant montré des mérites et des compétences particulières en qualité de dirigeant, de responsable d'association, d'animateur ou d'éducateur dans les domaines des activités physiques et sportives ainsi que des activités de jeunesse et d'éducation populaire. Trente trois médailles ont été remises en 2011.

Service civique

Ce dispositif a pour objectif de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale en offrant à toute personne de plus de 16 ans l'opportunité de s'engager au service des autres et de la collectivité. Il s'agit d'un engagement volontaire qui permet l'accomplissement d'une mission d'intérêt général reconnue prioritaire pour la Nation.

En 2011, 10 dossiers ont été agréés. Le département de la Nièvre a occupé en 2011 la deuxième place en Bourgogne (troisième région sur le plan national) en terme de nombre d'agrément. 34 jeunes sont en mission dans la Nièvre dans le cadre de ce dispositif.

Afin d'animer ce dispositif, la DDCSPP a organisé : une rencontre entre les divers acteurs concernés notamment les jeunes, (une cinquantaine de personnes a participé) ainsi que des modules de formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) afin de compléter les acquis des jeunes qui s'engagent dans ce dispositif.

Cinq organismes ont été contrôlés. Aucun problème particulier n'a été constaté lors de ces contrôles.

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Sous l'autorité du Garde des Sceaux, la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) a pour mission d'assurer la prise en charge éducative des mineurs et jeunes majeurs qui font l'objet d'une décision judiciaire. C'est l'institution de l'État chargée de la coordination des acteurs intervenant auprès des mineurs de Justice.

La PJJ dans la Nièvre comprend **un secteur public et un secteur associatif** ; ce dernier bénéficie de la double habilitation Justice et Conseil Général et il est géré par l'Association De Sauvegarde De l'Enfant

à l'Adulte de la Nièvre. En 2011, le nombre de mesures suivies par le secteur public s'est élevé à **702** (753 en 2010) et à **592** pour le Secteur associatif habilité (570 en 2010). Cela représente 1 168 jeunes concernés par la PJJ à un titre ou à un autre. (1 215 en 2010). Qualitativement, l'année 2011, s'illustre par la mise en œuvre au service de milieu ouvert de la mesure unique d'insertion, pour laquelle la Nièvre a été précurseur.

Les faits marquants de l'année 2011 restent la fermeture effective de la Direction départementale au 1^{er} avril dans le cadre de la réorganisation territoriale de la PJJ et la restructuration juridique du foyer de Nevers au profit d'un seul établissement dénommé Bourgogne Ouest et composé de l'unité de Nevers et d'une autre unité à Auxerre. Au niveau de l'organisation de la complémentarité des dispositifs, 2011 a aussi été l'année de la mise en place d'un nouveau dispositif d'accueil d'urgence reposant sur les services départementaux ou habilités et relevant exclusivement de la responsabilité du Conseil Général comme prévu par la Loi.

La Politique culturelle

La direction régionale des affaires culturelles met en œuvre la politique du ministère de la culture et de la communication en l'adaptant au contexte régional et départemental. Dans ce cadre, elle étudie, conserve, valorise le patrimoine, soutient la création artistique sous toutes ses formes et aide à la diffusion des œuvres, favorise l'éducation et la formation en matière culturelle et artistique, contribue au développement d'une politique culturelle régionale cohérente, vise à l'accès de tous à la culture et à l'art, diffuse l'information utile à ses partenaires et au public.

Préservation, enrichissement et promotion des patrimoines

L'action de l'État en faveur des monuments historiques

Protections

Au cours de l'année 2011, la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) a examiné 3 dossiers pour la Nièvre, dont 1 a reçu un avis favorable à l'inscription (le pavillon des eaux du parc thermal Saint-Léger à Pougues les Eaux, représentatif du style Art Nouveau), 1 a reçu un avis favorable à la radiation de la protection (les papeteries de Corvol-l'Orgueilleux) et 1 a vu son examen ajourné (le parc thermal Saint-Léger à Pougues-les-Eaux). Un arrêté d'inscription a été signé, celui du manoir de la Chaume à Cervon, demeure rurale emblématique du XV^{ème} siècle et conservée dans un grand état d'authenticité. Au cours de l'année, la CRMH (Commission Régionale des Monuments Historiques) a reçu 2 demandes de protection pour la Nièvre. Le nombre des dossiers à traiter reste raisonnable, les délais de réponse ont diminué, et les dossiers en attente de présentation correspondent à des demandes récentes ou à des initiatives de protection émanant du service.

Travaux

Opérations d'entretien : 3 opérations ont été subventionnées sur les monuments classés pour un montant de 61 694 € et 5 opérations ont été subventionnées sur les inscrits pour un montant de 13 040 €, soit un total de subventions de l'État de 74 734 €. La part des propriétaires privés représente environ 75 % du total, témoignant d'un fort investissement pour la sauvegarde de leur patrimoine. A cela il faut ajouter l'enveloppe de crédit d'entretien sur les monuments État (cathédrale de Nevers) qui s'élève à 60 000 €.

Opérations d'investissement : 3 opérations ont été subventionnées sur les monuments classés pour 847 942 €, dont 527 303 € pour la Charité-sur-Loire et 4 opérations ont été subventionnées sur les monuments inscrits pour 561 379€, soit un total de subventions de l'État de 1 409 321 €. La part des propriétaires privés représente environ 41 % du total.

La part État totale pour le département de la Nièvre est donc de 1 544 055 €, dont 1 484 055 € de subventions. La part d'entretien sur l'enveloppe globale représente 9 %.

Chantiers sur monuments classés : l'année 2011 a vu le démarrage du chantier de restauration du docher de la cathédrale de Nevers. La restauration de la tour gothique flamboyante consiste en la reprise

des parements altérés, la restauration du décor sculpté et la dépose des statues monumentales du XVI^{ème} siècle. Il s'agit du plus important chantier de restauration d'un monument historique mené en Bourgogne, pour un montant global de 9M € (100 % État). Les travaux sur le prieuré de la Charité-sur-Loire, engagés en 2008, ont vu l'achèvement de la restauration de l'enveloppe de l'aile nord et l'aménagement du jardin du cloître, ainsi que le lancement du chantier sur les vestiges du portail de l'église. En 2011, la tranche relative à l'aile Est a été engagée. A signaler également la reprise des travaux sur les toitures de l'abbaye de Corbigny, et la poursuite de la restauration des imposants communs du château d'Aunay-en-Bazois.

Chantiers sur monuments inscrits : à signaler, le démarrage des travaux de sauvegarde sur la poterne du vieux château de Moulins-Engilbert, le remontage de l'orgue de la collégiale Saint-Martin de Clamecy, et la poursuite de la restauration du château de Larochemillay.

L'action de l'État en faveur de l'archéologie

L'archéologie préventive

La DRAC a été saisie de 56 dossiers d'utilisation du sol en 2011, soit une augmentation de 45 % par rapport à 2010. Avec 13 diagnostics prescrits, le taux de prescription (23 %) est en légère augmentation. Les opérations suivantes se sont déroulées sur le terrain en 2011 : l'identification d'un important site de l'Âge du Fer à Varennes-Vauzelles, la réalisation d'une détection aéroportée sur l'emprise du lotissement industriel et de la centrale de cogénération de Sardy-lès-Epiry, le diagnostic en trois tranches de la déviation de la RN 7 de Saint-Pierre-le-Moûtier, les 2 diagnostics réalisés sur l'agglomération antique d'Entrains-sur-Nohain dont l'emprise est bien supérieure à celle du bourg actuel.

L'archéologie programmée

Le programme du site de Bibracte (Mont Beuvray) est l'une des opérations phares de la recherche archéologique programmée régionale. Les équipes allemande et hongroise travaillant sur le centre urbain et l'équipe française qui a exploré la minière à ciel ouvert sont désormais en phase de préparation des publications. En 2011, 6 chantiers étaient ouverts : chantier autrichien sur les fortifications du sommet du Porrey, chantier polono-tchèque sur le quartier d'artisans à la Côte Chaudron, école de Bibracte permettant de dégager l'état final de la grande maison « romaine » n°1 du Parc aux Chevaux. Ces chantiers se distinguent par leur ampleur, tant en surface ouverte qu'en nombre de journées de fouille : au Parc aux Chevaux, une équipe franco-belge étudie les installations à architecture de bois incendiées ; à proximité, sur le sommet du Theurot de la Roche, les archéologues de l'université de Lausanne mettent au jour des installations creusées dans la roche, tandis qu'une équipe des universités de Besançon et Paris IV a documenté un bâtiment atypique situé sur une terrasse en contrebas immédiat. Les autres axes de la recherche à Bibracte sont les études thématiques sur les objets mobiliers et les matériaux, et les études sur l'environnement du site.

La recherche programmée s'est d'autre part étoffée en 2011 dans le département avec trois opérations nouvelles portant sur des édifices du Moyen Age : le relevé archéologique du bâti du Vieux Château de Moulins-Engilbert, l'étude des phases anciennes de l'église Saint-Pierre-du Mont par une chercheuse de l'université de Clermont-Ferrand et la réalisation par le Centre d'Études médiévales d'Auxerre d'une première campagne programmée sur l'ancien prieuré de la Charité-sur-Loire.

Valorisation

Quatre numéros ont enrichi la collection « Archéologie en Bourgogne » en 2011, l'un rend compte au grand public des travaux de prospection menés dans la Loire. Le bâtiment du Centre de Conservation et d'Étude du mobilier archéologique, à vocation régionale, adossé au centre de recherches de Bibracte, a été livré en 2011. Il accueillera le produit des fouilles préventives réalisées depuis plus de 30 ans.

L'action de l'état en faveur des musées

En 2011, la DRAC a soutenu un ensemble d'actions dans le domaine des musées de France en maintenant un équilibre entre petites et grandes structures de territoires urbains et ruraux.

Le Fonds Régional des Acquisitions des Musées a permis l'acquisition de collections « sculpture gallo-romaine et peinture du XXe siècle » pour le musée de Clamecy, « aquarelle de Jongkind » pour le musée de Nevers, « sculpture contemporaine en grès » pour Saint-Amand-en-Puisaye et « ensemble de photographies contemporaines » pour le musée de Château-Chinon. Cinq expositions temporaires ou événements, assortis de publications ont été subventionnés pour quatre musées, Clamecy, Château-Chinon, Cosne-Cours-sur-Loire et La Machine, sur des sujets divers, de l'histoire industrielle à la monographie d'artiste. Dans le domaine de la conservation, la DRAC a participé au cahier des charges de l'étude d'évaluation sanitaire des collections du musée de Cosne-Cours-sur-Loire et à une intervention sur objet pour le musée du Septennat de Château-Chinon (un sabre offert par le président syrien 1984). En direction des publics dits « empêchés » ou « éloignés », la DRAC a soutenu l'action du musée Frédéric Blandin à Nevers pour la conception et la réalisation d'un livre destiné aux malvoyants sur les techniques de décor en faïence et céramique. Le réaménagement muséographique du musée de la civilisation celtique à Bibracte qui a bénéficié d'un accompagnement financier de la DRAC a été ouvert au public au printemps 2011.

L'action en faveur de la transmission des savoirs

Cette dimension participe à la priorité du ministère « Culture pour tous, culture pour chacun, culture partagée » et se traduit principalement par des interventions dans le cadre de l'enseignement de l'éducation artistique et culturelle, de l'aménagement du territoire et des publics dits « empêchés ou éloignés ».

S'agissant du développement des Contrats Locaux d'Éducation Artistique (CLEA) en milieu rural, levier utile et efficace qui stimule l'accès à la culture, le travail mené sur Cosne-Cours-sur-Loire depuis 2010 a abouti à la construction d'une convention de développement culturel et d'un CLEA à l'échelle du Pays Bourgogne Nivernaise.

En ce qui concerne la culture pour chacun en direction des publics qui en sont éloignés, l'ARS et la DRAC ont expérimenté la possibilité de soutenir des projets culturels émanant des établissements médico-sociaux. En outre, Scéni qua non poursuit l'animation et la coordination de l'opération « Passeurs d'images » dans les quartiers relevant des contrats urbains de cohésion sociale.

L'action en faveur de la création

Spectacle vivant

En matière d'équipes artistiques, la compagnie "Metalvoice" implantée à Corbigny dispose depuis septembre 2011, d'un lieu dédié à la création dans le domaine des arts de la rue, *la Transverse*, qui permet d'offrir une nouvelle dynamique à ce secteur dans le département en créant notamment un lien plus accru avec le centre national des arts de la rue de Chalon/Saône.

En danse, une réflexion initiée en 2011 par la Compagnie « Les Alentours Rêveurs » de Serge Ambert au sein de l'abbaye de Corbigny devrait permettre de développer un projet structurant dans la Nièvre.

Dans le domaine musical, l'année 2011 a été caractérisée par un soutien consolidé aux activités du Café Charbon, lieu de musiques actuelles à Nevers. Le plan en faveur des musiques actuelles a ainsi permis d'abonder la subvention attribuée à ce lieu qui a vocation à recevoir le label Scène de Musiques Actuelles. Le soutien apporté au festival "D'Jazz à Nevers et dans la Nièvre" a été accru à l'occasion du 25ème numéro de la manifestation.

Arts plastiques

La diffusion et la politique d'aménagement du territoire s'articulent autour du centre d'art contemporain de Pougues les Eaux. Un partenariat a été initié entre l'Institut supérieur de l'automobile et des transports, l'école supérieure des arts appliqués de Bourgogne et l'artiste Alain Bublex autour de la question du prototype dans le champ des techniques. Un partenariat a également été monté avec les

ENSA de Cergy/Dijon/Bourges et le centre du graphisme de Chaumont afin d'étendre la professionnalisation des étudiants dans les champs du graphisme et de la recherche plastique.

Livre et lecture

Les bibliothèques (dispositif du concours particulier « bibliothèques » au sein de la Dotation générale de décentralisation) : l'année 2011 a vu aboutir deux projets attendus depuis longtemps, à Varzy (aménagement d'une bibliothèque de 160 m²) et à Saint-Benin d'Azy (construction d'une bibliothèque de 180 m²), chef-lieu de canton sans bibliothèque jusqu'à maintenant. Par ailleurs, la réinformatisation de la bibliothèque municipale de Decize a été menée à bien. Ces trois opérations ont bénéficié de subventions pour un total cumulé de 142 723 €.

Contrats territoires lecture : les Contrats Territoires Lecture (CTL) sont une des 14 propositions du « Plan lecture » lancé en 2010. Un CTL, d'une durée de trois ans, doit viser, sur un territoire donné, à mettre en cohérence les actions « livre et lecture » des différents intervenants (institutions, associations ...).

Un CTL a ainsi été signé avec le Conseil général de la Nièvre, avec un accent mis sur des actions autour du numérique. Un deuxième CTL devrait être signé dans la Nièvre, avec le Pays Bourgogne nivernaise, autour de la mise en réseau des trois principales bibliothèques de ce territoire (Cosne-cours-sur-Loire, la Charité-sur-Loire, Clamecy) et de l'utilisation du numérique.

Les manifestations autour du livre (y compris dans le cadre des célébrations nationales) : en 2011, la DRAC a consacré au total 11 500 € à ces manifestations dans la Nièvre pour les actions menées par l'association « L'îlot livres », le « Festival du Mot » à La Charité-sur-Loire et les « Rencontres poétiques » à Bazoches.

Les bâtiments d'archives : les travaux du nouveau bâtiment des Archives de la Nièvre (qui abritera également les archives municipales de Nevers) devraient s'achever à la rentrée 2012. La DRAC accorde une subvention totale de 2 112 777 € à ces travaux. L'achèvement de cette opération importante redonnera aux Archives départementales une capacité de plusieurs dizaines d'années de stockage de document.

Cinéma et audio-visuel

Exploitation cinématographique : avec 8 établissements en activité et 19 écrans, la Nièvre est assez peu équipée. En 2011, 6 établissements sont classés « salles art et essai » contre 5 en 2010 et 2 en 2009, ce qui traduit une heureuse évolution de la diffusion du cinéma d'art et essai dans la Nièvre. Dans le cadre des subventions art et essai accordées par le centre national de la cinématographie (CNC) en 2011, les salles concernées ont reçu une aide de 40 213 € contre 35 070 € en 2010 et 28 805 € en 2009.

Festivals : diverses manifestations contribuent au développement du cinéma sur le département. A Cosne-sur Loire, un festival accueille des personnalités du cinéma ; à Ouroux en Morvan, se tient depuis 3 ans le festival "Parti(e)s de campagne" axé sur le court-métrage ; à Nannay, un festival ("Ni vu, ni connu") en milieu rural se signale aussi par son originalité dans les lieux de diffusion comme dans ses confrontations avec l'art contemporain. L'association Sceni Qua Non intervient à de nombreux titres pour développer l'action culturelle cinématographique avec le soutien du Conseil général et de la DRAC.

Dans le milieu scolaire et jeune public, la DRAC soutient les opérations « Ecole et cinéma » et « Collège au cinéma » ainsi que le Lycée Alain Colas de Nevers qui propose deux options cinéma.

L'action du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine(STAP)

Le STAP, correspondant local de la Direction Régionale des Affaires Culturelles participe plus particulièrement à l'aménagement du territoire, aux politiques du développement durable et de la

cohésion sociale. Il participe au contrôle scientifique et technique et veille à l'application des réglementations dans ses domaines de compétence.

Outre le suivi des 351 Monuments Historiques de la Nièvre et des objets mobiliers, le STAP anime, coordonne et développe les politiques urbaines patrimoniales : secteur sauvegardé de Clamecy, servitudes d'utilité publique de type Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager. Il participe également à la diffusion des labels culturels : Villes et Pays d'Art et d'Histoire à Nevers, Patrimoine Mondial de l'UNESCO pour La Charité sur Loire, patrimoine du XX^e siècle, Grands Sites de France avec Bibracte - le Mont Beuvray, jardins remarquables, fondation du patrimoine, etc....

Le STAP est partenaire de la vie associative locale investie dans les actions de promotion architecturales et/ou patrimoniales : A58, CAUE, CAMOSINE, sauvegarde de l'Art Français, Fondation du Patrimoine, etc... Il assiste les collectivités dans le développement de leurs politiques d'aides à la restauration.

Principales missions d'État des Archives départementales

Le directeur des Archives départementales, conservateur du patrimoine de la fonction publique d'État, mis à disposition du Conseil général de la Nièvre, est en charge du contrôle scientifique et technique sur les archives publiques, mission exercée par délégation du Préfet et en liaison avec le ministère de la Culture (Archives de France). À ce titre, c'est l'interlocuteur des administrations, des établissements publics et des collectivités du département. Il veille à l'application de la législation en matière d'archives et au respect des procédures (notamment concernant les versements ou les destructions de documents publics), notamment par des inspections sur place. Autant qu'un contrôle, c'est aussi un rôle de conseil qu'il exerce. Les autres missions des Archives départementales (conservation, classement, communication et valorisation du patrimoine archivistique) ont été décentralisées en 1986 et confiées au Conseil général en tant que compétences obligatoires.

La collecte d'archives publiques, suspendue depuis 2006, a amorcé une reprise fin 2011 grâce à l'avancement du chantier du Centre des archives historiques de la Nièvre. Les contacts établis avec la plupart des services de l'État permettent d'envisager sereinement la reprise complète de la collecte courant 2012. Sont à mentionner particulièrement les collaborations nouées à la DDCSPP, à la DDT, à la DDFIP (avec le versement prévu en 2012 des plans du cadastre napoléonien), la DDPJJ, l'ONAC et le STAP. La question de l'archivage électronique constituera un autre sujet majeur d'attention et de réflexion. Une vigilance particulière sera également apportée aux archives communales, par la reprise de visites d'inspection systématiques et l'exploration des voies d'action dans ce secteur (incitation au dépôt, archiviste itinérant, mutualisation...)

Action de l'Office National des Anciens Combattants (ONACVG) en faveur de la transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Le Service Départemental de l'ONACVG a organisé ou a été partenaire de diverses manifestations destinées à mettre en lumière la mémoire du monde combattant : expositions, colloques, concerts, conférences, tables-rondes, animation de concours scolaires.

3 combattants de la 4^{ème} génération du feu sont intervenus au Lycée Professionnel Pierre Bérégovoy (site de Nevers) pour témoigner de leur expérience en OPEX (opération extérieure) en novembre 2011.

Le Service Départemental a réalisé une exposition comprenant 11 panneaux explicatifs et 35 photographies présentant les OPEX (opérations extérieures) à destination du grand public et des scolaires. Cette action de mémoire qui participe au rayonnement et au développement du lien armée-citoyenneté est poursuivie en 2012.

L'ONACVG a aussi réalisé 21 expositions sur l'histoire et la mémoire des conflits, ainsi que sur la citoyenneté : ces expositions sont destinées à être vues par le plus grand nombre mais leur vocation première est surtout pédagogique. Elles s'adressent particulièrement aux collégiens et lycéens qui étudient l'histoire contemporaine.

Santé publique et sécurité sanitaire

Les actions de santé publique

L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne (ARS)

Les agences régionales de santé créées le 1^{er} avril 2010 afin de mieux répondre aux besoins de la santé de la population, sont chargées de :

- mettre en œuvre au niveau régional la politique de santé publique, en liaison avec les autorités compétentes, dans les domaines de la santé au travail, de la santé scolaire et universitaire et de la protection maternelle et infantile.
- réguler, orienter et organiser, notamment en concertation avec les professionnels de santé, l'offre de services de santé, de manière à répondre aux besoins en matière de soins et de services médico-sociaux, et à garantir l'efficacité du système de santé.

Cependant, dans le champ de la veille, de la sécurité et de la police sanitaires, l'ARS a un devoir d'information du préfet, de collaboration et d'exercice de prestations au profit de celui-ci pour lui permettre d'exercer ses compétences et « lorsqu'un événement porteur d'un risque sanitaire peut constituer un trouble à l'ordre public », elle est placée pour emploi sous l'autorité du préfet. En matière de santé environnementale, la loi maintient la compétence de l'État en matière de contrôle des règles d'hygiène.

L'organisation de la permanence des soins en ambulatoire (PDSA)

L'implantation des médecins généralistes reste concentrée essentiellement sur l'axe de la Loire. La majorité des cantons situés à l'est du département compte 1 à 4 médecins généralistes au maximum. Les médecins spécialistes nivernais sont, quant à eux, répartis à 90 % sur Nevers et Cosne-sur-Loire. Pour ces deux catégories de professionnels de santé, on constate toujours en 2011 une densité inférieure à la moyenne nationale et régionale avec 113 médecins généralistes et 94 médecins spécialistes pour 100 000 habitants contre respectivement 147 et 137 au niveau national et 128 et 130 en Bourgogne.

La permanence des soins a été assurée en 2011 par 140 médecins généralistes libéraux sur 165 médecins installés. Il est à noter que près de 30 % des médecins généralistes installés ont plus de 60 ans. En 2015, près de 48 % auront 60 ans et plus. La moyenne d'âge actuelle des médecins généralistes libéraux est de 55 ans. Aujourd'hui le département comporte 15 secteurs de garde.

La garde médicale est assurée pour 13 secteurs par un médecin à partir de son cabinet médical tous les jours de 20 heures à 8 heures du matin, le samedi de 12 heures à 20 heures et le dimanche et jours fériés de 8 heures à 20 heures après régulation du centre 15.

Pour les secteurs de Decize et de Nevers les médecins sont regroupés au sein d'une maison médicale de garde mais de 0 heure à 8 heures la permanence est assurée par le service des urgences des centres hospitaliers de Decize et de Nevers.

Le fait marquant de l'année 2011 a été l'élaboration du cahier des charges régional de la permanence des soins en ambulatoire et ses déclinaisons départementales, l'ARS ayant en charge depuis la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative à la santé, aux patients et aux territoires, l'organisation et le financement de permanence des soins en concertation avec les préfets de la région. Cette réorganisation doit prendre en compte les spécificités de chaque département et notamment la baisse de la démographie médicale. Ce nouveau dispositif réglementaire et le diagnostic régional ont été présentés au comité départemental de l'aide médicale d'urgence, de la permanence des soins et des transports sanitaires (CODAMUPS-TS) du 15 février 2011.

Après concertation avec le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins, le service départemental d'incendie et de secours et le médecin-chef du SAMU de Nevers sur l'élaboration de plusieurs scénarii, un premier projet du cahier des charges régional a été présenté aux membres du CODAMUPS-TS lors de la séance du 4 juillet 2011.

Concernant la régulation libérale qui fonctionne avec le centre 15, les médecins se sont engagés à travailler avec leurs confrères du département de l'Yonne où il existe déjà une régulation libérale pour assurer une couverture de l'ensemble des plages horaires de la PDSA.

Pour la sectorisation, les travaux du sous-comité médical élargi aux médecins référents de secteurs et une dizaine de réunions sur site auprès de ces professionnels de santé ont permis d'aboutir à une nouvelle proposition d'organisation. Le nombre de secteurs passerait de 15 à 12 avec maintien des 5 secteurs du Morvan couverts par l'AMLUV, association de médecins libéraux pour l'urgence vitale créée par des médecins formés à l'urgence en vue de dispenser les premiers soins en attente du SMUR (éloigné de plus de 30 minutes). Ce dispositif qui couvre cinq secteurs : Montsauche, Château-Chinon, Moulins-Engilbert, Lormes et Saint-Saulge /Châtillon-en-Bazois, a été présenté au CODAMUPS-TS de la Nièvre lors de sa séance plénière de février 2012.

Les maisons de santé pluri-professionnelles (MSP)

La situation de l'évolution de la démographie médicale et la faible densité de la population sur certains territoires conduisent à développer des solutions adaptées et innovantes pour pérenniser une offre de santé en ambulatoire.

Les MSP constituent une des solutions puisqu'elles correspondent à la convergence de plusieurs besoins ou demandes, celles d'un exercice groupé, une articulation entre plusieurs types de professionnels de santé (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes,.....), une identification sur le territoire et l'introduction dans le projet de santé de la MSP des activités autres que les soins comme l'éducation thérapeutique ou encore des actions de prévention. La MSP est également un lieu susceptible d'accueillir des étudiants en médecine.

En novembre 2011, la Nièvre comptait huit maisons de santé ouvertes avec un soutien financier de l'ARS et de l'État. C'est le département de Bourgogne qui comprend le plus de MSP ouvertes (8 dans la Nièvre/16 en région Bourgogne) : St Amand en Puisaye, Clamecy, Varzy, Montsauche les Settons, Château Chinon, Moulins Engilbert , Luzy, Fours.

Trois autres maisons ont eu leur projet de santé validé par l'ARS et devraient ouvrir en 2012 ou en 2013 : Corbigny, Châtillon en Bazois, Magny Cours. Par ailleurs, plusieurs projets se sont manifestés : La Charité-sur-Loire, Saint-Saulge et Lormes.

Le volet ambulatoire du SROS met en avant le soutien à l'exercice regroupé. La Nièvre à l'horizon 2013/2014 pourrait compter entre 15 et 20 maisons de santé ouvertes.

Les actions de sécurité sanitaire

La sécurité sanitaire dans les établissements médico-sociaux et sanitaires

Les établissements sanitaires et médico-sociaux accueillent des populations fragiles. L'ARS vérifie que ceux-ci prennent bien en compte certains risques sanitaires :

- mise en œuvre des mesures visant à limiter le risque de développement de légionelles au sein du réseau d'eau chaude,
- réalisation des mesures volumiques du radon et le cas échéant de la mise en œuvre de mesures correctives pour abaisser la concentration au dessous de 400Bq/m³,
- amiante : vérification sur pièces des dossiers techniques amiante (DTA).
- gestion de l'élimination des déchets de soins à risque infectieux (DASRI),
- respect de l'interdiction de fumer.

La mise en œuvre du Plan de Contrôle des Règles d'Hygiène (PCRH) établi par l'ARS en concertation avec les préfets de département s'est concrétisée par l'inspection en 2011 dans la Nièvre de :

- 2 établissements de santé
- 4 établissements médico-sociaux (EHPAD)

Veille et sécurité sanitaire

L'ARS a instruit 82 signaux sanitaires et pour ceux qui ont fait l'objet d'une alerte sanitaire les mesures de gestion adaptées ont été prises.

Grands rassemblements et manifestations sportives : la DT ARS 58 a été sollicitée pour avis sur l'organisation de 43 manifestations sportives, ainsi que sur l'organisation de trois grands rassemblements (plus de 1 500 personnes). Dans ce dernier cas, un contrôle sur place sur l'hygiène générale est assuré par le service santé environnement.

La gestion des risques sanitaires liés à l'environnement

Alimentation en eau potable

L'eau est un bien indispensable à la vie et à la santé. Assurer sa distribution à la population dans des conditions garantissant la sécurité qualitative et quantitative, constitue un enjeu majeur pour les acteurs de l'eau. A ce titre, l'ARS est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. Outre le suivi des résultats d'analyses (1 257 prélèvements sur les réseaux d'eau et captages représentant environ 50 000 résultats d'analyses en 2011), ce contrôle comporte la vérification du respect des dispositions législatives et réglementaires et l'inspection des installations.

En 2011, 5 installations ont été inspectées afin de vérifier le bon état des captages, le respect de la déclaration d'utilité publique (DUP) ainsi que la sécurisation des structures (mise en place d'alarmes anti-intrusion, entretien des installations).

Un des éléments réglementaires est la mise en place de périmètres de protection autour des captages. Ces périmètres ont pour but d'éviter les pollutions accidentelles. En 2011, 8 procédures ont été engagées et 5 ont abouti à un arrêté départemental de déclaration d'utilité publique (DUP) de captage après avis du CODERST.

Ainsi la DT58 ARS a été destinataire de 81 non conformités issues du contrôle sanitaire, qui ont donné lieu à 36 enquêtes et ont nécessité 33 nouveaux contrôles. Deux de ces signaux ont conduit à des mises en demeure de restrictions d'usage pour 2 unités de distribution.

En 2011, la vidange décennale du barrage au lac de Pannecière a constitué une charge de travail spécifique et nouvelle. De plus, le traitement de ce dossier s'est révélé plus complexe à gérer. En effet, la vidange du lac ainsi que les travaux de confortement ont entraîné des perturbations d'alimentation du réseau d'eau potable géré par le syndicat intercommunal en charge de l'alimentation en eau potable (SIAEP) de Pannecière. Cette situation a obligé le maître d'ouvrage à faire réaliser des travaux qu'il n'avait pas prévus. Cela a généré un surcroît de travail tant pour la DT58 ARS que pour le SIAEP et la DDT, pour assurer le maintien de l'alimentation en eau potable de la zone.

Surveillance sanitaire des eaux de loisirs

La surveillance des eaux de loisirs comprend la surveillance des eaux de piscines et des zones de baignades. Assurer sa bonne qualité garantit la sécurité qualitative de ses eaux de loisirs. A ce titre, l'ARS est chargée du contrôle sanitaire des eaux de baignades. Outre le suivi des résultats d'analyses (238 prélèvements d'eaux de piscines et 85 prélèvements d'eaux de baignades en 2011), ce contrôle comporte la vérification sur place du respect des dispositions législatives et réglementaires.

Piscines : La DT58 ARS a été destinataire de 18 non conformités, dont 11 ont donné lieu à une enquête et 10 nouveaux contrôles.

Baignades : la DT58 ARS a été destinataire de 4 non conformités concernant les 16 zones de baignades durant la saison balnéaire 2011. Toutes les non conformités ont conduit à une fermeture des zones de baignade concernées par arrêté municipal.

La baignade de Nevers, créée pour la période estivale 2011, présente des caractéristiques particulières et est qualifiée « atypique ». Cette baignade, qui ne répond ni à la dénomination de piscine, ni à celle de baignade naturelle, a présenté des difficultés tout au long de l'été pour respecter les critères de conformité bactériologique au regard des recommandations de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. Toutefois, en l'absence de normes réglementaires pour ce type de baignade, un travail important de conseil et de pédagogie a été conduit auprès des services techniques et des élus pour la faire fonctionner dans de bonnes conditions de sécurité sanitaire.

Depuis 2010, l'élaboration des profils de baignades vise à définir et limiter la vulnérabilité des zones de baignades. Aussi, la DT58 ARS accompagne les gestionnaires de baignades dans l'élaboration de ces documents. En 2011, 14 profils de baignades ont été engagés en 2011, 4 ont été finalisés.

Surveillance sanitaire des eaux thermales

La surveillance des eaux thermales assure sa bonne qualité, garantissant ainsi la sécurité qualitative de ces eaux et de ses utilisateurs. A ce titre, l'ARS est chargée du contrôle sanitaire des eaux thermales. Outre le suivi des résultats d'analyses (52 prélèvements en 2011), ce contrôle comporte la vérification du respect des dispositions législatives et réglementaires. Le taux de conformités de ces contrôles étant de 80 %, plusieurs restrictions aux points d'usage non conformes ont été effectuées.

Gestion des risques sanitaires

Sécurité sanitaire et qualité des aliments

La protection de la santé publique nécessite de vérifier et contrôler le respect des exigences réglementaires relatives à la salubrité des denrées animales et d'origine animale avec en corollaire l'inspection des conditions de préparation, de transport et de distribution de ces denrées. Cette inspection est effectuée « de la fourche à la fourchette » c'est-à-dire dans tous les établissements depuis l'élevage, l'abattoir et l'atelier agro-alimentaire jusqu'à la remise directe au consommateur, et répond au double objectif de constater la conformité aux normes et de rechercher les non-conformités pour un relevé éventuel des infractions. Sont également vérifiés les aspects relevant de la protection économique du consommateur.

En élevage, l'inspection concerne notamment l'identification des animaux et la traçabilité de leurs mouvements, l'alimentation des animaux et l'utilisation du médicament vétérinaire, et porte tant sur les animaux que sur les documents d'élevage.

En atelier agro-alimentaire, l'inspection revêt plusieurs aspects : examens documentaires, vérifications des installations et du fonctionnement, évaluation de la maîtrise sanitaire et de la traçabilité par le professionnel, contrôles des matières premières et des produits. La fréquence des inspections est déterminée selon une analyse de risques, tenant compte notamment des autorisations administratives délivrées ou sollicitées, des dangers recensés, des méthodes de production et de commercialisation, ainsi que des antécédents de l'établissement, voire des plaintes reçues. Ainsi sont contrôlés en priorité les établissements agréés et ceux responsables de la première mise sur le marché des produits.

L'expertise des constats effectués permet de conclure soit au maintien des activités de production, soit à l'obligation par le professionnel de mettre en œuvre des actions correctives puisqu'il est le responsable de la qualité des produits qu'il commercialise, soit, lorsque le risque d'atteinte à la sécurité du consommateur est élevé, à la nécessité d'interrompre provisoirement ou définitivement les activités considérées.

En outre, les inspections menées par la DDCSPP ont permis :

- de constater l'absence de mise en évidence de substances interdites, de contaminants de l'environnement ou de résidus de médicaments vétérinaires dans les échantillons prélevés,

- de retirer de la consommation les viandes reconnues impropres à la consommation provenant des animaux de boucherie à l'occasion de l'inspection permanente en abattoir. En 2010, les abattoirs de la Nièvre ont produit plus de 5 307 tonnes de viandes (3 194 tonnes à Corbigny, 1 556 tonnes à Cosne/Loire et 512 tonnes à Luzy)
- de vérifier, au stade de la remise directe au consommateur, le respect des bonnes pratiques d'hygiène, ainsi que les aspects relatifs à la protection économique du consommateur, en particulier lors d'opérations ciblées pendant l'été, les fêtes de fin d'année ou à l'occasion de grandes manifestations.

En 2012, les missions d'inspection en sécurité sanitaire des aliments concerneront prioritairement la poursuite de la mise en conformité des abattoirs agréés d'animaux de boucherie ou de volailles, la vérification de l'existence et de l'application d'un plan de maîtrise sanitaire dans les ateliers agréés et le contrôle des établissements responsables de la première mise sur le marché.

Le contrôle des denrées alimentaires concerne également les points suivants :

- la qualité des produits alimentaires, notamment sur la charcuterie, l'alimentation animale, le vin et les fruits et légumes. A titre d'exemple, plusieurs rappels de la réglementation et procès verbaux concernant la vente de fruits et légumes de qualité non-loyale et non-marchande ont été rédigés ;
- leur étiquetage (composition, publicité des prix, prix à l'unité de mesure), visant à assurer une bonne information des clients ;
- le contrôle des allégations (dont nutritionnelles et de santé) sur les étiquetages, présentoirs, publicités et sites web, dont les manquements sont susceptibles de constituer des publicités commerciales trompeuses ;
- le contrôle de la loyauté des transactions (contrôle métrologique des préemballages, analyse de la composition des aliments, analyse de la véracité des mentions portées sur les cartes, menus et vins, mentions de l'origine ...).

Lutte contre les maladies animales réglementées et les épizooties

La lutte contre les maladies animales réglementées a pour but de préserver les cheptels sains et de maîtriser voire d'éradiquer les pathologies considérées. Les missions de la DDCSPP dans ce domaine consistent :

- en des inspections des qualifications sanitaires des cheptels.
En élevage, l'inspection concerne notamment l'identification des animaux et la traçabilité de leurs mouvements, le dépistage ou la déclaration des maladies réglementées et la mise en œuvre des tests de laboratoire de confirmation, les conditions d'élevage au titre du bien-être des animaux, et porte tant sur les animaux que sur les documents de l'élevage.
- ou en la mise en œuvre de mesures collectives sur une aire géographique déterminée pour limiter la diffusion des maladies épizootiques, voire pour les faire disparaître.

L'année 2011 a été principalement marquée par la poursuite des mesures de gestion de la crise sanitaire de la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO), apparue dans le département de la Nièvre en septembre 2007. Après deux années de vaccination obligatoire de tous les bovins et ovins, la vaccination est devenue facultative au plan national. Elle reste toutefois indispensable pour certains marchés d'animaux vivants.

En matière de tuberculose bovine, dans le contexte de recrudescence de la maladie dans le département voisin de la Côte D'or, la DDCSPP a procédé à la mise sous surveillance d'une quinzaine de cheptels bovins. Aucun de ces cheptels, une fois les investigations épidémiologiques effectuées, ne s'est révélé infecté par la tuberculose. Un programme de surveillance de la faune sauvage est prévu en 2012.

Parmi les priorités 2012 en matière de santé et de protection animales, citons :

- l'application des mesures nationales liées à la FCO ;
- la réalisation d'exercices pour tester la mise en œuvre opérationnelle du plan départemental de lutte contre les épizooties, et la poursuite de la formation des agents en la matière ;
- la poursuite de la vigilance en ce qui concerne la tuberculose bovine ;
- le suivi d'une nouvelle maladie, due au virus Schmallenberg. La maladie sévit chez les ruminants, en provoquant des avortements et des malformations du fœtus ; elle n'est pas transmissible à l'homme. Son suivi entre dans le cadre de la nouvelle plate-forme épidémiologique nationale qui intègre les organismes professionnels à vocation sanitaire.

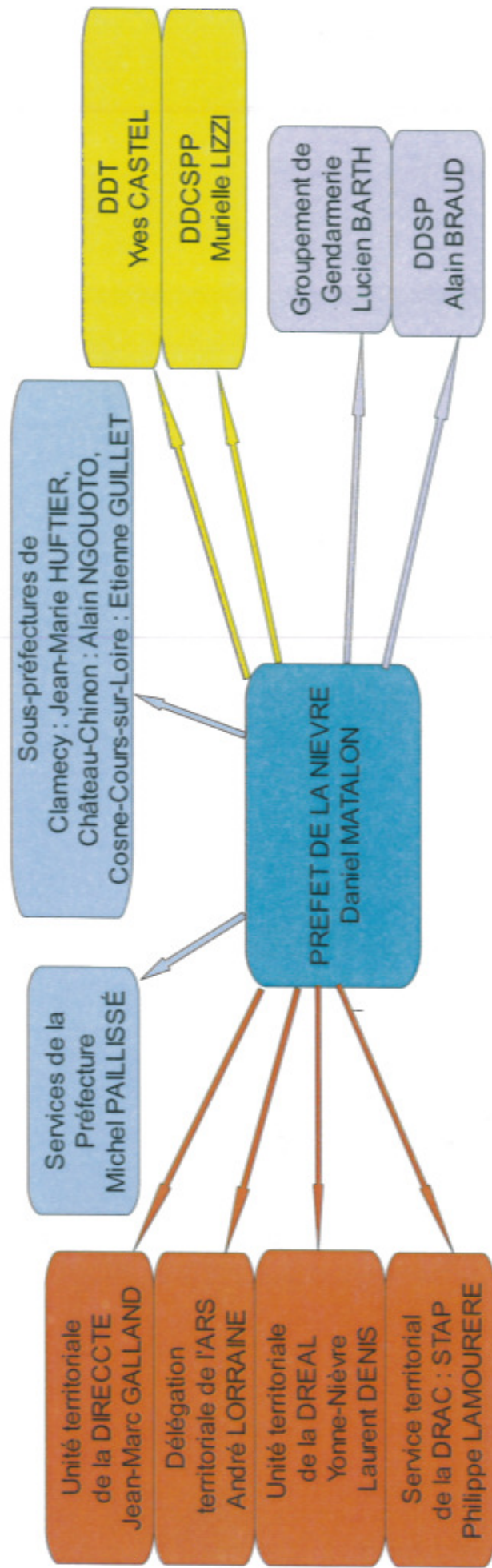
La sécurité des produits non alimentaires

La DDCSPP a aussi pour mission de veiller à la *sécurité des produits non-alimentaires et des services destinés aux consommateurs*.

Elle intervient dans ce secteur, notamment via le suivi des alertes et retraits de la mise en vente de produits non-alimentaires dès lors que ces produits présentent un danger pour les consommateurs (à titre d'exemples : jouets électriques non conformes et dangereux, poussette d'enfant qui scie les doigts, matières fertilisantes ayant un taux de détonabilité élevé ...).

Ainsi, en 2011, ont été suivis :

- une vingtaine d'alertes de niveau communautaire (RAPEX) sur les jouets (tapis puzzle avec des teneurs excessives de phtalates),
- des retraits d'articles présentant un risque avéré (produits ressemblant à des denrées alimentaires pouvant entraîner des suffocations chez l'enfant, jouets et peluches, robots ménagers, tables à langer, trampoline, etc...). Le risque est établi par un laboratoire de la DGCCRF, au regard des règles nationales et/ou communautaires, sur la base des prélèvements réalisés,
- en particulier la sécurité des produits non-alimentaires suivants : équipements de protection individuelle (lunettes de soleil, casques), articles de puériculture, matières fertilisantes dont les composts intègrent des boues de stations d'épuration (MIATE), des biocides et autres produits chimiques (dont application du Règlement REACH), des bijoux (recherche de plomb et de nickel non-mentionnés), jouets, teneur en métaux lourds dans les céramiques alimentaires, matériel électrique (guirlandes électriques, ponceuses) etc...
- en particulier la sécurité des prestations de service suivantes : séances UV dans les instituts de beauté (enquête pilotée au niveau communautaire), piercing, sports et loisirs (sécurité des aires de jeux, club de remise en forme, parcours acrobatiques en hauteur, bases nautiques ...).



UT DIRECCTE : Unité Territoriale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi :

Tél. 03 86 60 52 71 – Mél. : dd-58.direction@travail.gouv.fr

DT ARS : Direction territoriale de l'Agence régionale de Santé : Tél. 03 86 60 52 02 – Mél. : ars-dt58-delegation-territoriale@ars.sante.fr

UT DREAL : Unité territoriale de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement : Tél. 03 86 46 67 00

Mél. : ut5889n.dreal-bourgogne@developpement-durable.gouv.fr

STAP : Service territorial de l'Architecture et du Patrimoine : Tél. 03 86 71 93 32 – Mél. : stap58@culture.gouv.fr

DDT : Direction départementale des Territoires : Tél. 03 86 71 70 01 – Mél. : ddt@nievre.gouv.fr

DDCSPP : Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations : Tél. 03 58 07 20 30 – Mél. : ddcspp@nievre.gouv.fr

DDSP : Direction départementale de la Sécurité Publique : Tél. 03 86 60 53 00 – Mél. : ddsp58@interieur.gouv.fr

Groupement de Gendarmerie : Tél. 03 86 71 73 05 – Mél. : ggd58@gendarmerie.interieur.gouv.fr

AUTRES SERVICES

Direction territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DTPJJ Yonne/Nièvre) Roland POINARD - Tél. 03 86 71 68 10- Mél. : ddpjj-auxerre@justice.fr

Service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : Jean-Claude SAMMUT - Tél. 03.86.60.37.58 - sit : www.sd58.fr

Archives départementales : Thomas ROCHE - Tél. 03.86.60.69.74 - Mél. : archives@cg58.fr

Direction Académique des services de l'Education Nationale (DASEN) : Daniel BOUVARD - Tél. 03 86 71 86 71- Mél. : ia58@ac-dijon.fr

Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) : Catherine DEHAIS -Tél. 03 86 71 90 85 - Mél. : sec.sd58@onacvg.fr

Délégation Militaire départementale (DMD) : Joël LATRUFFE - Tél. 03 86 59 95 80 - Mél. : dmd58@wanadoo.fr

Direction départementale des Finances Publiques (DDFIP) : Christian LAURENT - Tél. 03 86 71 96 04 - Mél. : ddfip58@dgfip.finances.gouv.fr

